

VERDI

Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire
32 Rue du Général Leclerc
88 500 MIRECOURT



30/07/2025

ATD
88
Agence Technique
Départementale
des Vosges



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VALLEROY-AUX-SAULES

Rapport de Phase 2

Etude comparative technico-financière des solutions d'assainissement

Réf. VERDI du dossier : 08-01567

Groupe :

80 rue de Marcq – BP 49 – 59441 Wasquehal Cedex

Sur le territoire Nord-Est :

2 rue de Fontaine-les-Dijon - 21000 Dijon

13 avenue Aristide Briand - 39100 Dole

3, Place du Général de Gaulle - 88000 Épinal

Verdi sur <http://www.verdi-ingenierie.fr>

Verdi Bâtiment Est

3 Place du Général de Gaulle

88 000 EPINAL

Tél: 03 72 54 03 32

vbe@verdi.fr

Verdi sur <http://www.verdi-ingenierie.fr>



Grille de révision

Indice de ré- vision.	Date	Commentaires	Emis par.	Vérifié par.
01	10/06/2025	1 ^{ère} édition	JCK	VD
02	30/07/2025	Intégration transfert vers Hy- mont	JCK	



SOMMAIRE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VALLEROY-AUX-SAULES

1

1 Préambule

1

1.1 Présentation et objectifs de l'étude

1

1.1.1 Présentation

1

1.1.2 Objectifs de l'étude

1

1.2 Déroulement de l'étude

2

Phase 1 : Etat des lieux et recueil des données

2

Phase 2 : Étude technico-financière

2

Phase 3 : Modification du schéma directeur et enquête publique

2

1.3 Pilotage de l'étude

3

2 Investigations de terrain

4

2.1 Enquêtes de branchement

4

2.2 Synthèse des enquêtes de branchement

4

2.2.1 Planification des enquêtes de branchement

4

2.2.2 Résultats des enquêtes domiciliaires

5

2.2.3 Report

5

2.2.4 Cas particulier

5

Habitations nécessitant un poste de relèvement

5

Impossibilité/difficulté technique pour la mise en place d'un ANC sur la parcelle bâtie

5

2.2.5 Synthèse et coût des travaux de mise en séparatif

6

2.2.6 Synthèse et coût des travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif

7

3 Proposition zonage et scenarii

8

3.1 Rappels de phase 1 concernant les prescriptions de la DDT

8

3.2 Elements financiers

9

3.2.1 Assainissement non collectif

9

3.2.2 Assainissement collectif partie privée

9





SOMMAIRE



3.2.3 Assainissement collectif partie publique	9
3.3 Frais de fonctionnement	11
3.3.1 Assainissement non collectif	11
3.3.2 Assainissement collectif partie publique	12
3.4 Répartition des aides financières potentielles	12
3.5 Choix d'une filière de traitement dans le cadre d'un assainissement collectif	14
3.5.1 Description sommaire de la filière pouvant être envisagée	15
3.6 Propositions de scénarii pour une remise en conformité de l'assainissement	18
3.6.1 Assainissement non collectif	18
3.6.2 Assainissement collectif - Scénario n°1	24
3.6.3 Assainissement collectif - Scénario n°2	34
3.6.4 Comparatif des scénarios.	47
3.6.5 Estimation du montant des scénarii avec application des taux de subvention	54
3.6.6 Incidence sur le prix de l'eau.	59
4 Conclusion	63
5 Annexes	64
5.1 Annexe 1 : Enquêtes de branchement	64
5.2 Annexe 2 : Plan de zonage	64
5.3 Annexe 3 : Prix de l'eau	64



1 PREAMBULE

1.1 Présentation et objectifs de l'étude

1.1.1 Présentation

La commune de **Valleroy-aux-Saules** est située dans le département des Vosges et la région du Grand Est. D'une superficie de 5 km². Elle se trouve à environ 6 km au sud-est de Mirecourt la plus grande ville aux alentours.

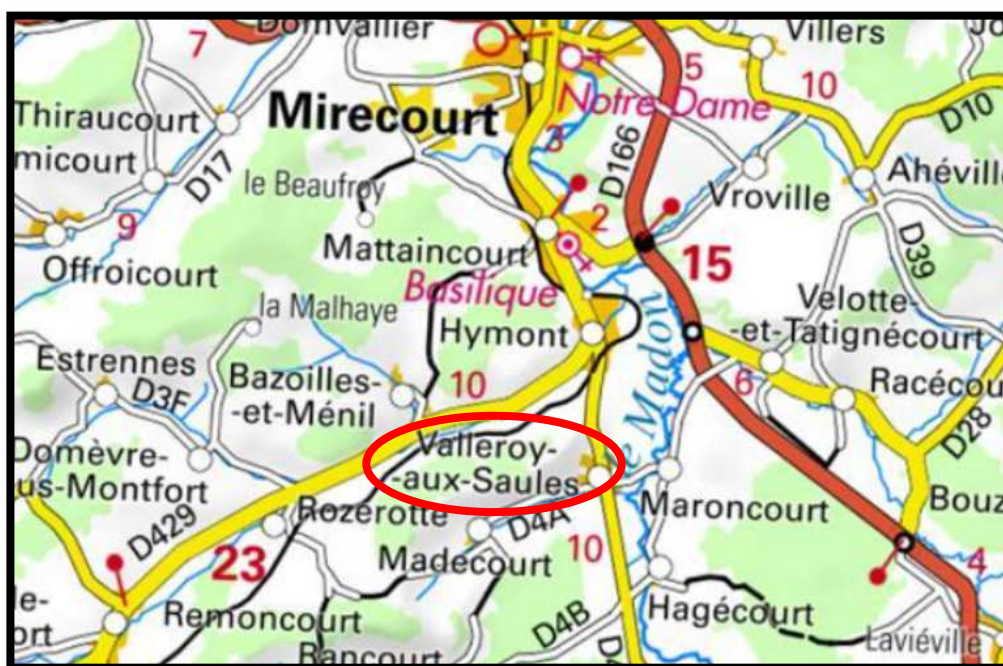


Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude

Le bourg de **Valleroy-aux-Saules** est traversé par la D4 qui relie Hymont à Begnécourt.

1.1.2 Objectifs de l'étude

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE a pris la compétence en matière d'assainissement collectif.

Entre 2005 et 2016, plusieurs communes appartenant à l'actuelle communauté de communes, ont fait réaliser des études de zonage d'assainissement selon les directives légales.

Cependant, depuis la prise de compétence, le 1er janvier 2017, la collectivité s'attèle à mettre à jour les zonages d'assainissement souvent lacunaires en termes de délibérations ou d'enquête publique. Ainsi et dans le but d'actualiser les données des zonages d'assainissement existants en prenant en compte les évolutions techniques dans le domaine de l'assainissement, il apparaît nécessaire à la collectivité de disposer d'informations plus précises sur les scénarios qui avaient été étudiés.

C'est pourquoi la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire a décidé d'entreprendre une révision de 20 zonages d'assainissement sur son territoire.

La commune de **Valleroy-aux-Saules** fait partie des communes ciblées par l'étude de révision des zonages. Elle est intégrée au **lot n°3** du marché porté par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire.

La présente étude vise à actualiser le zonage d'assainissement de la commune de Valleroy-aux-Saules afin de permettre :

- La mise à jour des données existantes en matière d'assainissement,
- L'identification des actions nécessaires pour assurer la conformité des systèmes d'assainissement collectifs et individuels,
- La proposition de solutions techniques adaptées aux spécificités locales,
- La définition d'un nouveau zonage d'assainissement à soumettre à enquête publique.

Cette étude comprendra essentiellement les missions suivantes :

- La reprise des cartes d'aptitude des sols et l'actualisation des cartes de contraintes d'habitats (actualisation du nombre de logements),
- L'établissement des cartes de l'état actuel de l'assainissement non collectif dans la commune,
- La révision de l'étude technico-économique des solutions envisageables, en se basant sur les études antérieures et les scénarios éventuels proposés par le bureau d'études,
- L'élaboration et le chiffrage des différents scénarios proposés,
- La comparaison technico-financière des différents scénarios,
- L'élaboration du dossier d'enquête publique pour le zonage d'assainissement,

1.2 Déroulement de l'étude

L'étude s'articule en 3 phases.

PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET RECUEIL DES DONNEES

- *Collecte des données existantes (études antérieures, météorologie, géologie, hydrogéologie, cours d'eau, milieu naturel, population, consommation eau potable, ...).*

Conformément au CCTP, il n'était pas prévu d'investigations de terrain mis à part pour caractériser les contraintes d'habitat vis-à-vis de l'implantation de systèmes d'assainissement non collectif chez les particuliers. Les conclusions des investigations de terrain sont donc pour la plupart reprises des études de zonages antérieures.

PHASE 2 : ÉTUDE TECHNIQUE-FINANCIERE

- *Etude des scénarii et proposition de zonages.*

PHASE 3 : MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET ENQUETE PUBLIQUE

- *Suite au choix de la collectivité en fin de phase 2,*
- *Edition de plaquette d'information à destination des habitants expliquant le choix retenu par la commune,*

- *Présentation du dossier de zonage lors d'une réunion publique avant la mise à l'enquête publique du dossier de zonage,*
- *Réalisation du dossier d'enquête publique et assistance de la collectivité lors de la phase d'enquête publique.*

1.3 Pilotage de l'étude

L'étude est réalisée sous le contrôle des principaux partenaires techniques et financiers réunis au sein du comité de pilotage suivant :

- **Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire**
 - ▶ Mme Nathalie BABOUHOT, Présidente de la communauté de communes
 - ▶ M. Mathieu SCHICKEL, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes
 - ▶ M. Thierry JUNGKER, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes
 - ▶ Mme/Mrs les élus représentants des communes concernées par la présente étude
- **Conseil départemental des Vosges**
 - ▶ M. Damien DESCOUPS
- **DDT**
 - ▶ M. Rodrigues BOURNISIEN, Police de l'eau
- **Agence de l'eau Agence de l'Eau Rhin Meuse**
 - ▶ Mme Julie CORDIER
- **Agence Technique Départementale des Vosges, AMO**
 - ▶ M. Rémy WISSEN

Jean-Charles KECH, chef de projet au sein du bureau d'études **Verdi Ingénierie**, conduit cette étude.

Le rapport suivant présente la phase n°2 de l'étude :

« Etude comparative technico-financière des solutions d'assainissement »

2 INVESTIGATIONS DE TERRAIN

2.1 Enquêtes de branchement

A l'issue de la phase n°1 de l'étude une proposition visant à réaliser des enquêtes de branchement **sur les habitations présentant des contraintes fortes ou très fortes vis-à-vis de l'assainissement non collectif** a été soumise à la collectivité.

Suite à plusieurs échanges avec la collectivité, un listing d'adresse a été communiqué à notre bureau d'études pour la réalisation des enquêtes. Le listing est repris ci-dessous.

Adresse à enquêter			
35 DE LA PRAIRIE	358 DE D'ÉTANG	470 DE LORRAINE	119 DES MIRABELLIERS
57 DE LA PRAIRIE	76 DE LORRAINE	486 DE LORRAINE	135 DES MIRABELLIERS
62 DE LA PRAIRIE	232 DE LORRAINE	26 RUE DES LOUPS	136 DES MIRABELLIERS
93 DE LA PRAIRIE	237 DE LORRAINE	20 RUE DES MARRONNIERS	72 DU MADON
139 DE LA PRAIRIE	245 DE LORRAINE	41 DES MIRABELLIERS	96 DU MADON
148 DE LA PRAIRIE	265 DE LORRAINE	61 DES MIRABELLIERS	15 DU PARADIS
53 DE D'ÉTANG	268 DE LORRAINE	71 DES MIRABELLIERS	38 DU PARADIS
135 DE D'ÉTANG	282 DE LORRAINE	80 DES MIRABELLIERS	124 DU PARADIS
142 DE D'ÉTANG	302 DE LORRAINE	93 DES MIRABELLIERS	294 DU PARADIS
346 DE D'ÉTANG	438 DE LORRAINE	111 DES MIRABELLIERS	360 DU PARADIS

Tableau 1 : Adresses à enquêter dans le cadre du zonage

2.2 Synthèse des enquêtes de branchement

2.2.1 Planification des enquêtes de branchement

Chaque propriétaire d'un bâtiment concerné a reçu une lettre d'information afin qu'il puisse prendre rendez-vous auprès de notre société afin de programmer une intervention sur place. Les techniciens sont intervenus à partir du **17/02/2024 jusqu'au 04/03/2024**.

Le déroulement de l'étude a été le suivant :

- Descriptif des installations d'assainissements existantes,
- La localisation de toutes les sorties d'eaux, regards, gouttières, siphons de sol...,
- L'occupation et l'aménagement de la parcelle,
- Le tracé des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales en domaine privé.

Lors des investigations de terrain des tests aux colorants ont été occasionnellement pratiqués pour déterminer ou confirmer la destination des eaux usées et pluviales. Des relevés topographiques ont été effectués afin de caler le profil hydraulique des raccordements.

Cette étude permet d'établir un comparatif entre un scénario de raccordement vers un futur réseau d'assainissement séparatif et la mise aux normes de l'installation d'assainissement non collectif. Des estimatifs HT du coût des travaux sont également établis.

Il est important de souligner que ces chiffrages des travaux de raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne sont que des estimations issues des coûts moyens pratiqués par les entreprises et ne peuvent donc être considérés comme les montants exacts des travaux qui seront à réaliser chez les particuliers.

2.2.2 Résultats des enquêtes domiciliaires

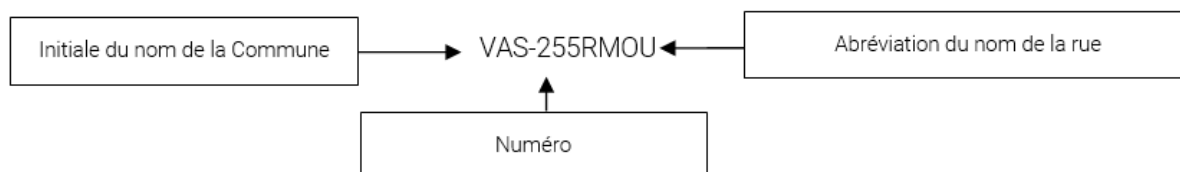
Au total, sur 40 enquêtes prévues, 38 enquêtes ont été effectuées à VALLEROY AUX SAULES. La liste des habitations non contrôlées est indiquée dans les tableaux suivants :

Adresses non contrôlées
93 Rue de la Prairie
139 Rue de la Prairie

A noter que le 265 et 268 rue de Lorraine a fait l'objet d'une visite et d'un projet commun, le propriétaire des 2 localités étant identique.

2.2.3 Report

Les plans sont classés avec la nomenclature suivante :



2.2.4 Cas particulier

Scénario assainissement collectif

Habitations nécessitant un poste de relèvement

Sur l'ensemble des habitations contrôlées, deux d'entre-elles vont devoir mettre en place un poste de relèvement :

- 135 rue de l'étang
- 486 rue de lorraine

Scénario assainissement non collectif

Impossibilité/difficulté technique pour la mise en place d'un ANC sur la parcelle bâtie

Sur toutes les habitations enquêtées, 1 habitation présente une difficulté technique pour la mise en place un système d'assainissement non collectif :

- 358 Rue de l'étang

Ce bâtiment ne possède pas assez de surface disponible pour permettre la mise en place d'un assainissement non collectif, même avec un système ultra compact type microstation à culture libre ; la mise en place ne semble pas réalisable. La parcelle étant close, il est difficilement envisageable d'y amener une micro-station.

La parcelle attenante à l'habitation n'appartient pas au même propriétaire et ne peut donc être utilisée de la sorte pour la mise en place de l'ANC du 358 Rue de l'Etang.



Tableau 2 : Localisation de l'impossibilité technique

2.2.5 Synthèse et coût des travaux de mise en séparatif

Nom	Code	Adresse	Prix des travaux domaine privé
M.THOUVENIN Henri	VAS-111RDMI	111 rue des Mirabelliers	3 280,00 €
M.MULLER Serge	VAS-93RDMI	93 rue des Mirabelliers	1 290,00 €
M.VOUILLEMIN Loïc	VAS-135RDMI	135 rue des Mirabelliers	4 290,00 €
M. VOIRIOT Georges	VAS-53RDET	53 Rue de l'étang	5 220,00 €
Mme LEFRANC Françoise	VAS-358RDET	358 Rue de l'étang	7 600,00 €
M. DELIGNON Noël	VAS-346RDET	346 Rue de l'étang	4 595,00 €
M. DENIZOT	VAS-119RDMI	119 Rue des Mirabelliers	2 720,00 €
M. VIALA Jean	VAS-80RDMI	80 Rue des Mirabelliers	1 320,00 €
M. VALENTIN Ludovic	VAS-232RDL	232 Rue de Lorraine	5 880,00 €
SCI des 4 Baies	VAS-35RDLP	35 Rue de la Prairie	1 260,00 €
Mme CAETANO Cidalina	265-268RDL	265-2682 Rue de Lorraine	4 570,00 €
M. CREUSOT Michael	VAS-142RDET	142 Rue de l'étang	370,00 €
M. ANNEN Jean Pierre	VAS-20RDMAR	20 Rue des marronniers	3 245,00 €
M. CABLEY Gilbert	VAS-284RDP	284 Rue du paradis	7 615,00 €
M. MATHIEU Georges	VAS-135RDET	135 Rue de l'étang	9 130,00 €
M. LECLERC Jean-Pierre	VAS-486RDL	486 Rue de Lorraine	7 200,00 €
M. HENRY Noël	VAS-245RDL	245 Rue de Lorraine	3 350,00 €
M. COLIN Denis	VAS-237RDL	237 Rue de Lorraine	8 440,00 €
Succession COLIN	VAS-148RDLP	148 Rue de la Prairie	2 820,00 €
Mme VAUTRIN Yolaine	VAS-26RDLO	26 Rue du loup	2 240,00 €
M. HUMBERT Jean-Paul	VAS-38RDP	38 Rue du Paradis	2 250,00 €
M. BALLAND Jean-Jacques	VAS-71RDMI	71 Rue des Mirabelliers	4 140,00 €
M. LETANG Remy	VAS-61RDMI	61 Rue des Mirabelliers	4 200,00 €
M. CONRAUD Olivier	VAS-41RDMI	41 Rue des Mirabelliers	4 040,00 €
M. JACQUEL Alain	VAS-92RDMA	92 Rue du Madon	6 335,00 €
Mme WATRIN Danielle	VAS-72RDMA	72 Rue du Madon	5 215,00 €
M. GERARD Sylvain	VAS-360RDP	360 Rue du Paradis	2 620,00 €
Mme DEPARIS Marie-Cécile	VAS-15RDP	15 Rue du Paradis	3 395,00 €
M. GRANGY Patrice	VAS-57RDLP	57 Rue de la Prairie	5 140,00 €
M. LECARD Gilles	VAS-302RDL	302 Rue de Lorraine	3 870,00 €
M. GUERARD Serge	VAS-76RDL	76 Rue de Lorraine	8 880,00 €
M. JACQUEL Dominique	VAS-124RDP	124 Rue du Paradis	3 695,00 €
M. FERNANDES Valentin	VAS-438RDL	438 Rue de Lorraine	5 495,00 €
M. RIBEIRO Antonio	VAS-282RDL	282 Rue de Lorraine	12 390,00 €
M. HUBERT-COLNOT	VAS-136RDMI	136 Rue des Mirabelliers	5 250,00 €
M. LEFEVRE Jordan	VAS-470RDL	470 Rue de Lorraine	6 395,00 €
M. HILAIRE Yannick	VAS-62RDLP	62 Rue de la Prairie	4 690,00 €

Tableau 3 : Synthèse des coûts chez les particuliers pour AC

Ainsi, nous retiendrons pour les logements enquêtés, un coût moyen en assainissement collectif séparatif pour une remise aux normes de **4 712 € HT (en domaine privé)**.

2.2.6 Synthèse et coût des travaux de mise aux normes de l'assainissement non collectif

Nom	Code	Adresse	Prix des travaux ANC
M.THOUVENIN Henri	VAS-111RMI	111 Rue des Mirabelliers	14 425,00 €
M. MULLER Serge	VAS-93RMI	93 Rue des Mirabelliers	7 995,00 €
M. VOUILLEMIN Loïc	VAS-135RMI	135 Rue des Mirabelliers	9 145,00 €
M. VOIRIOT Georges	VAS-53RDET	53 Rue de l'étang	11 250,00 €
M. DELIGNON Noël	VAS-346RDET	346 Rue de l'étang	15 220,00 €
M. DENIZOT	VAS-119RMI	119 Rue des Mirabelliers	10 960,00 €
M. VIALA Jean	VAS-80RDMI	80 Rue des Mirabelliers	7 820,00 €
M. VALENTIN Ludovic	VAS-232RDL	232 Rue de Lorraine	20 170,00 €
SCI des 4 Baies	VAS-35RDLP	35 Rue de la Prairie	8 970,00 €
CAETANO Cidalina	265-268RDL	265-268 Rue de Lorraine	20 630,00 €
M. CREUSOT Michael	VAS-142RDET	142 Rue de l'étang	10 050,00 €
M. ANNEN Jean Pierre	VAS-20RDMAR	20 Rue des marronniers	11 120,00 €
M. CABLEY Gilbert	VAS-284RDP	284 Rue du Paradis	17 870,00 €
M. MATHIEU Georges	VAS-135RDET	135 Rue de l'étang	18 170,00 €
M. LECLERC Jean-Pierre	VAS-486RDL	486 Rue de Lorraine	11 035,00 €
M. HENRY Noël	VAS-245RDL	245 Rue de Lorraine	5 480,00 €
M. COLIN Denis	VAS-237RDL	237 Rue de Lorraine	14 770,00 €
Succession COLIN	VAS-148RDLP	148 Rue de la Prairie	13 660,00 €
Mme VAUTRIN Yolaine	VAS-26RDLO	26 Rue du loup	10 190,00 €
M. HUMBERT Jean-Peul	VAS-38RDP	38 Rue du Paradis	9 020,00 €
M. BALLAND Jean-Jacques	VAS-71RDMI	71 Rue des Mirabelliers	9 830,00 €
M. LETANG Remy	VAS-61RDMI	61 Rue des Mirabelliers	11 390,00 €
M. CONRAUD Olivier	VAS-41RDMI	41 Rue des Mirabelliers	9 500,00 €
M. JACQUEL Alain	VAS-92RDMA	92 Rue du Madon	11 540,00 €
Mme WATRIN Danielle	VAS-72RDMA	72 Rue du Madon	16 870,00 €
M. GERARD Sylvain	VAS-360RDP	360 Du du paradis	12 860,00 €
Mme DEPARIS Marie-Cécile	VAS-15RDP	15 Rue du Paradis	14 320,00 €
M. GRANGY Patrice	VAS-57RDLP	57 Rue de la Prairie	15 290,00 €
M. LECARD Gilles	VAS-302RDL	302 Rue de Lorraine	10 530,00 €
M. GUERARD Serge	VAS-76RDL	76 Rue de Lorraine	17 620,00 €
M. JACQUEL Dominique	VAS-124RDP	124 Rue du Paradis	18 360,00 €
M. FERNANDES Valentin	VAS-438RDL	438 Rue de Lorraine	16 410,00 €
M. RIBEIRO Antonio	VAS-282RDL	282 Rue de Lorraine	13 215,00 €
M. HUBERT-COLNOT	VAS-136RDMI	136 Rue des Mirabelliers	11 505,00 €
M. LEFEVRE Jordan	VAS-470RDL	470 Rue de Lorraine	11 450,00 €
M. HILAIRE Yannick	VAS-62RDLP	62 Rue de la Prairie	11 170,00 €

Tableau 4 : Synthèse des coûts chez les particuliers pour ANC

Ainsi, nous retiendrons pour les logements enquêtés, un coût moyen en assainissement non collectif pour une remise aux normes de **12 427 € HT (en domaine privé)**.

3 PROPOSITION ZONAGE ET SCENARII

3.1 Rappels de phase 1 concernant les prescriptions de la DDT

La DDT a précisé, pour les projets de zonage, dans ces mails des 11 et 12/02/2025 les éléments suivants.

« ...Dans le cadre des projets de STEU, (il faudra) déconnecter ces eaux pluviales du système de collecte des eaux usées, ainsi que supprimer les eaux claires parasites afin de ne pas "by-pass", ce mélange eaux usées/ECP/EP en amont de la station de traitement des eaux usées devra être réduit au maximum. (...)

Les projets sont également situés en zone à fort potentiel humide. Une étude "zone humide" devra être réalisée systématiquement. Afin d'écarter le plus possible ces projets des zones humides dans le cadre de la séquence Eviter/Réduire/compenser certains projets sont également situés en zone inondable.

Pour ces projets en zone humides et zone inondable, l'article 6 de l'arrêté ministériel relatif aux systèmes d'assainissement dit :

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas implantées dans des zones inondables et sur des zones humides. En cas d'impossibilité technique avérée ou de coûts excessifs et en cohérence avec les dispositions d'un éventuel plan de prévention des risques inondation, le préfet peut déroger à cette disposition.

Ces difficultés sont justifiées par le maître d'ouvrage, tout comme la compatibilité du projet avec le maintien de la qualité des eaux et sa conformité à la réglementation relative aux zones inondables, notamment en veillant à :

- 1. Maintenir la station hors d'eau au minimum pour une crue de période de retour quinquennale ;*
- 2. Maintenir les installations électriques hors d'eau au minimum pour une crue de période de retour centennale ;*
- 3. Permettre son fonctionnement normal le plus rapidement possible après la décrue.*

L'impact du rejet doit être vu au niveau du point de rejet, or les Qmna5 annoncés sont ceux des cours d'eau principaux souvent situés à plusieurs kilomètres de l'exutoire projeté. Ces données sont à revoir, notamment pour les calculs d'impacts. »

« Aucune des zones projetées n'est située dans une zone PPRI (risque inondation réglementée), ni dans une zone humide effective (...) »

Suite à la réponse de la DDT, il a été convenu pour la poursuite de l'étude :

- Le dossier "Loi sur l'eau", les études zones humides, et les études d'impact sur le rejet seront réalisés dans le cas où le scénario Assainissement Collectif serait retenu. (Réalisation hors marché de zonage mais réalisation en phase de maîtrise d'œuvre – ATD88 en date du 11/02/2025)

- Pour les projets (AC) envisagés dans le cadre de la révision des zonages, ceux-ci répondraient aux demandes de suppression des eaux claires parasites, en ayant recours à la création d'un réseau séparatif EU – **CCMD en date du 12/02/2025 (Précision DDT du 11/02/2025 : Dans le cas contraire, il faudra réaliser des actions pour minimiser au maximum les intrants EP/ECP (déconnexion des surfaces actives, renouvellement de réseau, dimensionnement des ouvrages de collecte/STEU et/ou ouvrage de pompage....) pour aboutir à des valeurs tps de pluie "acceptable".)**
- Un estimatif des études zone humide pourra être ajouter dans le programme d'investissement des zonages pour les scénarios AC – **ATD88 en date du 11/02/2025**
- Les parcelles ciblées par les communes pour l'implantation des STEU sont donc conservées pour le reste de l'étude de zonage (**pas de contre-indication du COPIL**)

Ainsi, dans le cadre du projet de zonage pour le territoire communal de Valleroy-aux-Saules nous suivrons les recommandations de la DDT et les précisions apportées par la CCMD et partirons sur des scénarii collectifs où il sera implanté un réseau séparatif strict pour collecter les effluents domestiques. Une mise en séparatif des branchements est donc à prévoir chez l'ensemble des particuliers. Les réseaux EP existants seront conservés pour l'évacuation des eaux pluviales (voirie et eaux pluviales en provenance des branchements particuliers)

3.2 Elements financiers

3.2.1 Assainissement non collectif

Les enquêtes de branchement ont permis de déterminer pour chaque logement visité le coût d'une filière d'assainissement non collectif selon la norme en vigueur. **L'ensemble des chiffres est présenté dans le cadre de ce rapport en annexe n°1.**

3.2.2 Assainissement collectif partie privée

Les enquêtes de branchement ont permis de déterminer pour chaque logement visité le coût pour la partie privée d'un raccordement à un assainissement collectif de type séparatif. **L'ensemble des chiffres est présenté dans le cadre de ce rapport en annexe n°1.**

3.2.3 Assainissement collectif partie publique

Les prix qui suivent sont des prix moyens qui peuvent varier considérablement en fonction de nombreux facteurs :

- ▶ Profondeur du réseau,
- ▶ Réfections souhaitées par l'Agence Routière Départementale pour les travaux sous accotement de RD ou sous route départementale,
- ▶ Présence d'une nappe,
- ▶ ...

Ces prix intègrent :

- ▶ la fourniture du matériel,
- ▶ la réalisation des travaux,
- ▶ les contrôles avant mise en service (étanchéité),
- ▶ la remise en état des lieux.

Bordereau des prix unitaires			
	Qté	Unité	Prix unitaires (€ HT)
Général			
Installation et préparation de chantier (< 100 000 € HT)		u	5 000
Installation et préparation de chantier (≥ 100 000 € HT)		u	10 000
Pose de réseaux séparatif eaux usées			
Sous terrain naturel			
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	200
Réseau séparatif d'eaux usées en DN250 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	200
Réseau séparatif d'eaux usées en DN315 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	250
Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm			
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	350
Réseau séparatif d'eaux usées en DN250 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	350
Réseau séparatif d'eaux usées en DN315 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	400
Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé			
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	450
Réseau séparatif d'eaux usées en DN250 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	450
Réseau séparatif d'eaux usées en DN315 PVC SN8 (8kN/m²)		ml	500
Raccordement réseaux existants		u	2 500
Pose de canalisations de refoulement			
Sous terrain naturel			
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16		ml	130
Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm			
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16		ml	160
Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé			
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16		ml	200
Poste de refoulement			
Fourniture et pose d'un poste de refoulement en fibre de verre (h<5m)		u	50 000
Fourniture et pose d'un poste de refoulement monobloc en béton (h<5m)		u	70 000
Démolition et remblaiement de poste de refoulement		u	5 000
Branchements (partie publique)			
Branchement eaux usées sous domaine public avec boîte		u	2 500
Branchement eaux pluviales sous domaine public avec boîte		u	2 500
Station d'épuration			
Création d'une station d'épuration de type FPR monoétage (<170 EH)		u	300 000
Création d'une station d'épuration de type FPR à 2 étages (>170EH)		EH	1 800
Fourniture et pose d'un dégrilleur automatique		u	20 000
Divers			
Obturation de réseau		u	500
Raccordement sur réseaux existants		u	2 500
Aménagement point rejet EP au milieu naturel/fossé		u	1 000
Création d'un dessableur		u	8 000
Fourniture et mise en place d'un portail de 4 m double vantaux (hauteur 2m) avec longrine		u	3 000
Fourniture et mise en place d'une clôture avec grillage soudé fil 2,5mm (revêtu 3mm) sur une hauteur de 2 m		ml	35
Fourniture et mise en place d'une clôture avec panneau rigide sur une hauteur de 2 m		ml	65
Traitement H2S sur poste de refoulement		u	25 000
Achat parcelle pour STEU (parcelle non exploitée)		m²	2
Achat parcelle pour STEU (parcelle exploitée)		m²	5

Tableau 5 : BPU en assainissement collectif

3.3 Frais de fonctionnement

3.3.1 Assainissement non collectif

Les frais de fonctionnement en terme d'assainissement non collectif, sous responsabilité de la structure portant le SPANC, sont liés :

- ▶ Au contrôle régulier de l'installation conformément à la réglementation en vigueur.
- ▶ À l'entretien du dispositif de prétraitement (vidange de fosse septique ou toutes eaux), dans le cas où la structure porteuse du SPANC souhaite prendre cette compétence (elle n'y est pas tenue par obligation).

Les chiffres qui suivent sont donnés à titre indicatif. L'estimation du coût de ces deux prestations est généralement évaluée comme suit par habitation.

	Coût de la prestation	Fréquence de réalisation	Coût annuel
Contrôle effectué par la structure portant le SPANC mais à la charge du particulier	120 € HT	10 ans**	12 € HT
<i>Entretien filière traditionnelle (vidange) à la charge du particulier (peut être pris en charge par la structure portant le SPANC si elle le souhaite)</i>	320 € HT	4 ans*	80 € HT
<i>Entretien filtre compact (vidange) à la charge du particulier (peut être pris en charge par la structure portant le SPANC si elle le souhaite)</i>	250 € HT	1 an*	250 € HT
<i>Entretien micro-station (vidange) à la charge du particulier (peut être pris en charge par la structure portant le SPANC si elle le souhaite)</i>	350 € HT	1 an*	350 € HT
<i>Frais électrique en cas d'implantation d'une microstation pour le fonctionnement du surpresseur</i>	175 € HT	1 an	175 € HT

Figure 2 : Fréquence et nature des entretiens sur l'assainissement autonome

* Les coûts de fonctionnement et d'entretien sont fournis selon les préconisations des constructeurs. Il s'agit d'une estimation. Pour rappel, la hauteur de boues ne doit pas dépasser 50% du volume utile pour une fosse toutes eaux et 30% pour une microstation.

** Pour une filière conforme et correctement entretenu

En fonction de la filière d'assainissement non collectif mis en place chez les particuliers le cout d'exploitation annuel pour l'assainissement non collectif varie entre 92 € HT et 362€ HT. En cas de mise en place d'une micro-station (nécessite de l'énergie) il faudra ajouter un cout annuel de 175€ HT lié au frais énergétique.

Seulement 2 projets ont besoin d'un système ANC d'une capacité supérieur à 6 EH. Les habitations du 265/268 Rue de Lorraine et du 262 Rue de Lorraine sont concernées. Des microstations de 9 EH doivent être mises en place dans le cadre d'une mise aux normes, soit un coût d'entretien estimé à 450 €/an.

D'après les dispositifs mis en place pour remettre en conformité les branchements enquêtés nous estimons que 3% des logements posséderont une filière traditionnelle et 97% une filière de type microstation.

Ainsi, au vu de ces éléments nous estimons à 59 896* € de frais de fonctionnement pour les installations ANC, soit un coût moyen par logement assaini de 526 €/an (comprenant frais énergétique, frais de vidange et contrôle SPANC). Ce coût élevé s'explique par la mise en place de nombreuses micro-station.

**114 logements en ANC – 97% avec microstation/3% avec filière traditionnelle soit : $110,6 \times (350+175+12) + 3,4 \times (80+12) + 200$ (sur cout pour >6EH) = 59 896 € /an*

3.3.2 Assainissement collectif partie publique

Les frais de fonctionnement sur les réseaux d'assainissement collectif sont liés à l'entretien des réseaux gravitaires (1,5 €/ml). Il s'agit essentiellement de l'hydrocurage régulier des réseaux. Il est vivement conseillé de procéder à cet hydrocurage une fois tous les 5 ans, ou à 1/5 du réseau chaque année. Le coût d'entretien tient compte également de l'évacuation des matériaux éventuellement pompés dans les canalisations et leur évacuation dans un centre adapté à leur élimination. La fourniture de l'eau est à la charge de la commune.

Les frais d'entretien d'un poste de refoulement sont très variables selon la récurrence des problèmes rencontrés. Un coût moyen de 8 €/EH/an est généralement observé. Il s'agit de la maintenance des pompes, de la vidange des paniers de dégrillage, de la vérification et de la relève des compteurs et des éventuels dysfonctionnements. Il s'agit également d'assurer le suivi et la consignation des mises en défaut, des déversements du fait des différentes pannes...

Les frais d'entretien et d'exploitation de la station d'épuration sont également assez variable. Un coût moyen de 25 €/EH/an est généralement observé pour les filtres plantés de roseaux comprenant les frais énergétiques, les frais de personnel, les frais d'analyse, les frais d'épandage et d'évacuation des boues, les frais liés à la desserte en eau potable.

3.4 Répartition des aides financières potentielles

Pour mémoire la commune de Valleroy-aux-Saules n'est pas inscrite au PAOT 2022-2027. Cette information est importante puisque le taux de subvention allouée par l'agence de l'eau sera réduit et plafonné.

La commune est toutefois en zone FRR.

Les aides potentielles pour l'assainissement collectif sur ce type de dossier peuvent provenir :

- De l'agence de l'eau
- De la DETR
- Du conseil départemental.

Précision du 08/04/2025 : Le conseil départemental des Vosges ne subventionne plus les projets d'assainissement. La date de la délibération concernant cette décision est fixée au 11 Avril 2025.

Toutefois, les aides sont soumises à conditions. Des demandes de subventions seront à réaliser par le maître d'ouvrage afin de s'assurer de l'obtention des subventions auprès des différents partenaires publics. Comme demandé au cahier des charges, les chiffrages qui seront présentés dans les paragraphes suivants tiendront compte de différents taux de subvention à savoir 0%, 30% et 70% pour les travaux éligibles.

La commune n'étant pas listée PAOT, alors le taux de subvention probable de l'agence de l'eau sera de 20%, bonifié de 10% car la commune est en FRR.

Le montant plafond des subventions de l'agence sera calculé de la façon suivante :

$$\text{Plafond} = 1980 \times H + 519\,750$$

Pour les aides en ANC, seules certaines habitations pourront être aidées en fonction du degré de non-conformité établi par le SDANC.

A titre d'information l'agence de l'eau, présente les subventions dans son 12^{ème} programme. Celles-ci indiquées dans le tableau suivant.

Typologie d'action	Cas	Principes d'éligibilité	Assiette	Montant plafond	Taux d'aide de référence
TRAVAUX - CRÉATION 1^{er} SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	Création d'un premier système d'assainissement collectif	Opérations situées en zone d'assainissement collectif, et en déclinaison d'un avant-projet global	Ensemble des travaux en zone collective nécessaires à l'atteinte du bon état définis au projet : station de traitement, collecteurs de transfert et de collecte, réhabilitation des réseaux, élimination des Eaux Claires Parasites, acquisition foncière, études d'accompagnement et de contrôle extérieur	Si inscrit à un PAOT : pas de montant plafond jusqu'au 31/12/2027. Si non inscrit à un PAOT Montant plafond en € HT : de 0 à 50 H = 7 700 x H 51 à 100 = 4 400 x H + 161 150 101 à 200 = 3 190 x H + 279 400 201 à 1 000 = 1 980 x H + 519 750 1 001 à 2 000 = 1 100 x H + 1 398 100 ≥ 2 001 = 550 x H + 2 498 650 > 20 000 = 121 x H + 2 464 000 où : H = population, exprimée en habitants en zonage collectif	Si inscrit à un PAOT : 60 % Si non inscrit à un PAOT : 20 % +10 % si collectivités situées en zone France Ruralités Revitalisation
		Mise en place d'un traitement spécifique du phosphore sur une station de traitement située sur une masse d'eau dégradée par le phosphore	Dans la limite des besoins		
		Zone de rejet végétalisée			
		Mise en conformité groupée de branchements privatifs sous maîtrise d'ouvrage publique	Nombre de branchements existants mis en conformité		Forfait de 2 500 € / par branchement Forfait de 1 000 € / branchement cumulable si déconnexion des eaux pluviales et gestion à la parcelle

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs	Opérations groupées sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour les communes inscrites au PAOT déclarées non conformes par le SPANC	Ensemble des travaux de réhabilitation pour des habitations ou activités existantes situées en zone d'assainissement non collectif	Si installation < 20 EH, forfait d'aide unique	Forfait d'aide 4 000 €
		Opérations groupées sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour les communes non inscrites au PAOT. Dans la limite d'un risque pour la santé humaine ou risque avéré pour l'environnement déclarées non conformes par le SPANC et prescrits avec un délai de réalisation de 4 ans		Si installation ≥ 20 EH, application du montant plafond « création d'un 1 ^{er} système d'assainissement »	
				Si installation < 20 EH, forfait d'aide unique	
				Si installation ≥ 20 EH, application du montant plafond « création d'un 1 ^{er} système d'assainissement »	Forfait d'aide 2 000 €

Tableau 6 : Tableau des subventions de l'agence de l'eau dans son 12ème programme

Pour l'assainissement non collectif certaines aides supplémentaires peuvent être allouées mais sont dépendantes de la situation des foyers (exemple : ANAH, Prêt à taux zéro). **Ces aides étant incertaines elles ne peuvent être incluses dans le cadre du zonage d'assainissement.** Nous prendrons donc uniquement en considération les aides de l'agence de l'eau.

3.5 Choix d'une filière de traitement dans le cadre d'un assainissement collectif

La charge polluante future a été évaluée sur la base de la projection démographique. La population future de la commune est estimée à 245 habitants. En considérant qu'un habitant correspond à 1 d'équivalent-habitant (EH), et en appliquant un coefficient de 5% de marge d'erreur pour les projections démographiques nous obtenons une pollution équivalente à **257 EH** pour la pollution domestique rejetée par les habitants.

A cette charge équivalente liée à la population, il est nécessaire d'ajouter la charge polluante liée aux activités économiques qui s'établit à **6 EH**.

Au total, la charge polluante à traiter sur la commune de Valleroy-aux-Saules est estimée à **263 EH** à l'horizon 2045.

Système de traitement retenu

Le document technique n°22 du FNDAE présente les domaines d'utilisation de ces filières selon le nombre d'équivalents habitants dont les eaux usées devront être traitées. Le domaine conseillé représente la gamme de taille optimale combinant à la fois les exigences de la réglementation et les compromis les plus évidents au plan technico-économique. Le domaine possible élargit la gamme de taille dans laquelle un procédé peut être choisi en fonction de contraintes locales particulières.

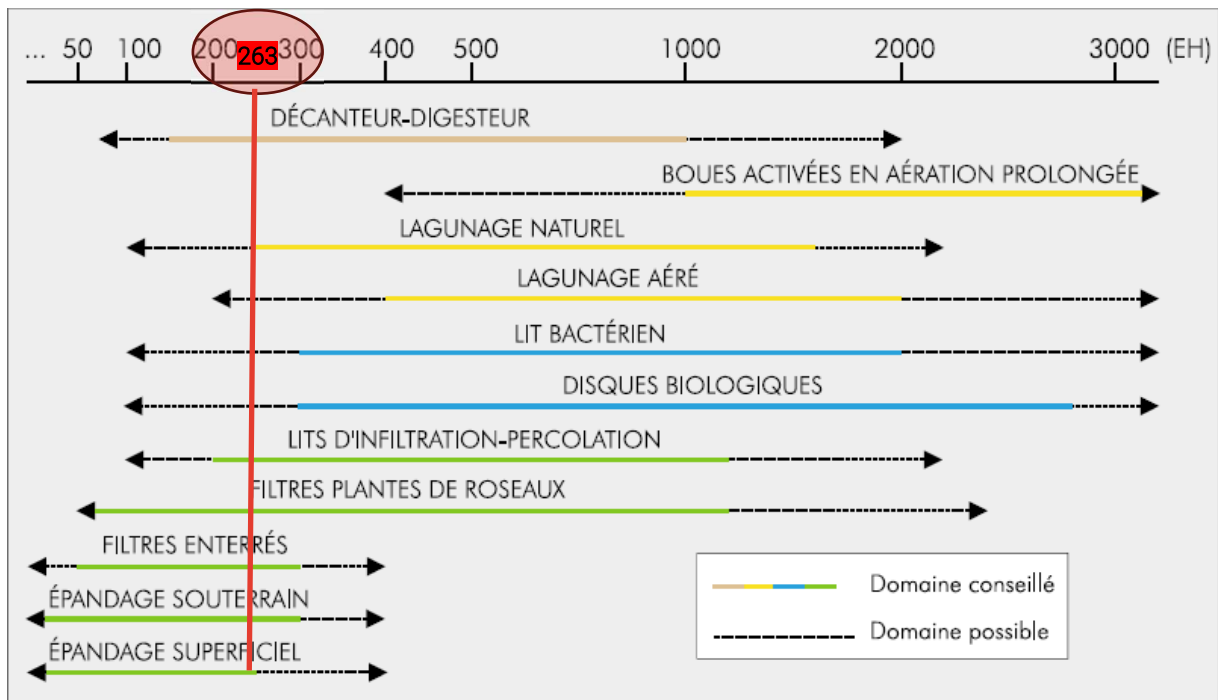


Figure 3 : Choix du type de filière

Au vu de la capacité, plusieurs solutions pourraient correspondre pour traiter les eaux usées de la commune :

- Filtres plantés de roseaux ;
- Lit bactérien ;
- Filtre enterré ;
- Décanteur digesteur ;
- Epandage.

Au vu de la surface de la parcelle disponible et de la relative simplicité dans sa mise en œuvre, la filière par filtres plantés de roseaux semble être la filière la plus adaptée à ce projet et présente l'avantage d'être un procédé rustique facile d'exploitation. Ainsi nous optons pour la mise en place d'un filtre plantés de roseaux à 2 étages en cas de mise en place d'un assainissement collectif avec création d'une station d'épuration communale.

Au stade zonage nous considérons que l'abattement du phosphore par injection de chlorure ferrique ne constituera pas une obligation par les services de l'état.

3.5.1 Description sommaire de la filière pouvant être envisagée

Les éléments suivants devront être affinés en phase de maîtrise d'œuvre et selon le choix du scénario de zonage d'assainissement de la commune. Ces paragraphes fixent toutefois les grandes lignes du fonctionnement de la filière qui pourrait être mis en place sur la commune.

Description de la filière

Ce procédé se classe parmi les filières de traitement biologique à cultures fixées sur supports fins (gravier, sable).

La caractéristique principale des filtres plantés de roseaux réside dans le fait que les filtres, dont le massif filtrant actif est constitué de graviers fins, peuvent être alimentés directement avec des eaux usées brutes (sans décantation préalable).

Les processus épuratoires sont assurés par des micro-organismes fixés, présents dans les massifs filtrants mais aussi dans la couche superficielle des boues retenues sur la plage d'infiltration.

Les roseaux évitent le colmatage grâce aux tiges qu'ils émettent depuis les nœuds de leurs rhizomes (tiges souterraines) qui viennent percer les dépôts. Ils créent également les conditions favorables à la minéralisation des matières organiques particulières retenues.

Cette filière s'appuie sur des mécanismes naturels tels que la filtration, activités microbiennes, assimilation par les plantes.

Il est adapté pour l'assainissement collectif de petites communes entre 30 et 2000 équivalents habitants.

Cette filière classique a notamment été développée par l'IRSTEA.

Le principal inconvénient de cette filière, c'est que le traitement de l'azote globale et surtout du phosphore sont très limités. Depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions et améliorations ont vu le jour sur ces filières permettant de réduire la surface et d'améliorer considérablement les performances de rejets.

Nous préconisons donc une filière de type lit plantés de roseaux classique. Cette filière sera à confirmer par des études de maîtrise d'œuvre notamment pour vérifier l'impact du rejet sur le cours d'eau et la nécessité ou non de mettre en place une filière d'élimination du phosphore.

Description du prétraitement

Avant de passer au traitement proprement dit des effluents, des étapes de prétraitements sont nécessaires :

- Un regard de prélèvement pour permettre de réaliser les analyses en entrée de station ;
- Un ouvrage de dégrillage automatique (ou manuel) pour permettre de retenir les éléments grossiers.

Ces prétraitements assurent un rôle de protection de la filière à l'aval et lui garantissent une pérennité.

Ces ouvrages seront réalisés avec des éléments en béton préfabriqué.

Figure 4 : Illustration de l'étape de dégrillage



Traitement : Filtres plantés de roseaux à 2 étages

➤ Principe et performances garanties

La figure ci-dessous présente le synoptique de fonctionnement d'une filière à deux étages :

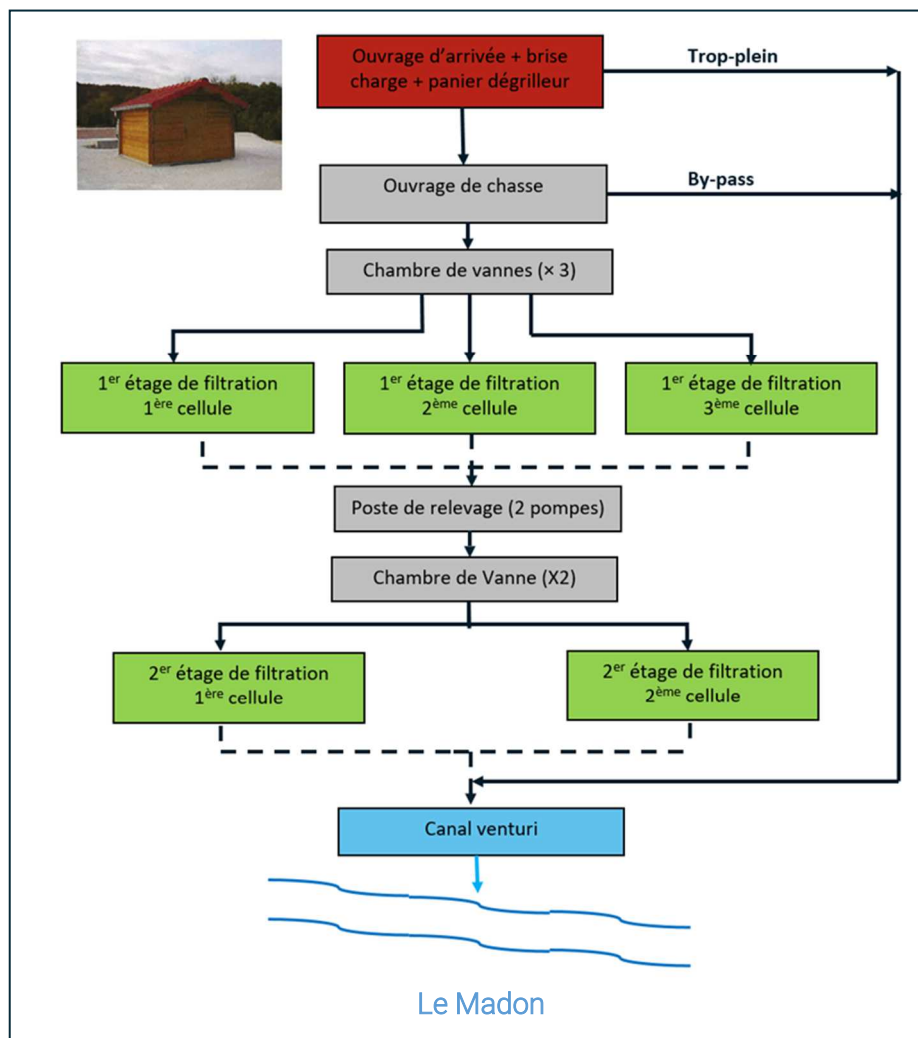


Figure 5 : Synoptique de la filière de traitement à 2 étages

Le tableau ci-dessous reprend les performances garanties de la station par filtres plantés de roseaux à 2 étages.

Paramètres	Concentration maximale en sortie	Rendement minimum
DBO ₅	35 mg/L	80 %
DCO	125 mg/L	90 %
MES	35 mg/L	90 %
NGL		30%
NTK	20 mg/L	70%
P _t Note 1	-	10%

Note 1 : l'abattement du phosphore n'est pas une garantie des constructeurs, il s'agit d'une valeur couramment observée sur ce type de filière.

Tableau 7 : Performances garanties par la filière - filtres plantés de roseaux à 2 étages

Le guide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur les procédés d'épuration des petites collectivités précise les valeurs généralement observées sur la base de 152 bilans exploités.

Paramètres	Concentration maximale en sortie	Rendement minimum
DBO ₅	10 mg/L	90 %
DCO	40 mg/L	85 %
MES	10 mg/L	90 %
NGL	30 mg/L	45 %
NTK	5 mg/L	85 %
Pt	4 mg/l	40 %

Tableau 8 : Performances généralement observées par la filière filtres plantés de roseaux à 2 étages (source : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ae_rhin_meuse_les_procedes_d_epuration_des_petites_collectivites_du_bassin_rhin_meuse_2007.pdf)

3.6 Propositions de scénarii pour une remise en conformité de l'assainissement

3.6.1 Assainissement non collectif

Les enquêtes de branchement réalisées sur les habitations présentant des contraintes fortes à très fortes ont permis de réaliser un état des lieux de l'assainissement existant chez les particuliers et d'en prévoir les travaux pour une remise en conformité selon les textes en vigueur et relatif à l'assainissement non collectif.

- Filière traditionnelle de type Fosse toutes eaux et filtre à sable
- Filière agréée de type filtre compact (sans énergie)
- Filière agréée de type microstation (avec énergie)

Pour les habitations non enquêtées, les filières ont été préconisées en fonction des contraintes retrouvées au niveau de chaque habitation.

Pour mémoire, les critères retenus pour l'étude des contraintes d'habitat sont les suivantes :

- ✓ Contraintes majeures :
 - La surface disponible
 - L'aménagement et l'accès
 - L'exutoire
- ✓ Contraintes mineures :
 - La topographie
 - Le linéaire
- ✓ **Classe A** : aucune contrainte
- ✓ **Classe B** : au moins une contrainte mineure
- ✓ **Classe C** : au moins une contrainte majeure
- ✓ **Classe D** : au moins deux contrainte majeures

Pour rappel, d'après les enquêtes réalisées, **1 habitation présente des impossibilités/difficultés techniques** pour la mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur la parcelle.

- 358 Rue de l'Etang.

Ce bâtiment ne possède pas assez de surface disponible pour permettre la mise en place d'un assainissement non collectif, même avec un système ultra compact type microstation à culture libre ; la mise en place ne semble pas réalisable sur la parcelle où est implantée l'habitation. **En**

cas de choix de mise en place de l'assainissement non collectif, la mise en œuvre d'ANC déporté ou regroupé serait à mettre en place pour cette habitation.

On peut estimer d'après les enquêtes et les contraintes parcellaires des habitations non enquêtées à moins de 1% les logements concernés par des impossibilités techniques.

Il est important d'avoir conscience que pour ces habitations et en cas du choix d'un zonage ANC à l'échelle de la commune par la CCMD, **cette habitation ne pourra, d'après notre expertise, posséder une filière ANC conforme implantée sur sa parcelle.**

Une enquête comparative réalisée dans le cadre d'un zonage ne peut être prise en compte par le service du SDANC 88. De fait, **ce logement devra faire réaliser une enquête parcellaire conforme à la charte du SDANC 88 pour faire valider l'impossibilité technique d'implanter une filière ANC conforme sur la parcelle de l'habitation.**

En cas d'impossibilité technique avérée seul les services de l'état sont aptes à se prononcer sur le devenir de l'assainissement de ces habitations.

La mise en place d'une filière ANC sur une parcelle voisine ne peut être considérée dans le cadre du zonage d'assainissement, des autorisations notariées devant être signées entre les différentes parties afin que la procédure administrative valide l'implantation d'un dispositif ANC sur une parcelle n'appartenant pas à son propriétaire. **Un bail emphytéotique est à mettre en place le cas échéant.**

En cas d'absence de filière ANC en place, cette habitation sera soumise à astreinte financière du SDANC, si la collectivité fait le choix de zoner le territoire communal en ANC.

Au stade du zonage, l'impossibilité technique définie par notre bureau d'études sur cette habitation reste donc applicable et est une information importante à prendre en considération par la collectivité dans le choix du zonage de la commune.

Pour rappel, toutes les habitations n'ont pas fait l'objet d'enquête sur le territoire communal. Afin d'intégrer ces habitations, des chiffrages forfaitaires ont été appliqués en fonction des éléments à notre disposition :

- Contrôle SPANC
- Contrainte d'habitat (superficie, topographie, nature du sol)

Ainsi, les prix forfaitaires sont présentés dans le tableau suivant. Ils ont été élaborés à partir de prix moyen généralement constaté pour une remise en conformité de l'assainissement non collectif.

Classe	Contrainte	Signification	Coût des travaux
A	Faible	- La surface de la parcelle est suffisante pour implanter un dispositif non collectif. - Les aménagements nécessaires sont minimes.	11 000 €
		Réhabilitations légères : - Mettre en place une ventilation - Rehausse de la fosse	1000 €
B	Moyenne	- La surface parcellaire est suffisante, mais la pente nécessite un refoulement. - L'exutoire est éloigné de la filière de traitement.	13 000 €
C	Forte	- La surface parcellaire est restreinte, ou l'accès est difficile, - Absence d'un exutoire.	15 000 €
D	Très fortes	- La surface disponible pour l'implantation d'un dispositif non collectif n'est pas suffisante. - Les aménagements sont importants.	20 000 €

Tableau 9 : Estimations forfaitaires des maisons non enquêtées

Nous attirons toutefois l'attention du maître d'ouvrage que ces chiffrages restent des estimations et que des contraintes liées aux évacuations existantes peuvent engendrer un surcoût par rapport à ces estimations.

Ces estimations seront prises en compte pour l'ensemble des scénarii proposés à la collectivité. Les maisons présentées comme ruine ou grange ne sont quant à elles pas prises en compte.

Ainsi, en prenant en considération l'ensemble des éléments cités précédemment le montant global pour une réhabilitation des dispositifs ANC pour les habitations où cela est possible techniquement s'élève à **1 145 810 € HT**.

Ce montant global ne prend pas en considération les habitations pour lesquelles il existe une impossibilité technique de réaliser de l'assainissement non collectif au niveau de leur parcelle.

Les filières préconisées pour la mise en conformité de l'assainissement non collectif sont présentées dans le diagramme suivant. Celui-ci prend en considération uniquement les logements enquêtés.

Filières préconisées	Nombre
Filtre compact	0
Filtre à sable vertical drainé	1
Impossibilité technique	1
Microstation	36
RAS, à priori conforme	0
Réhabilitation légère	0

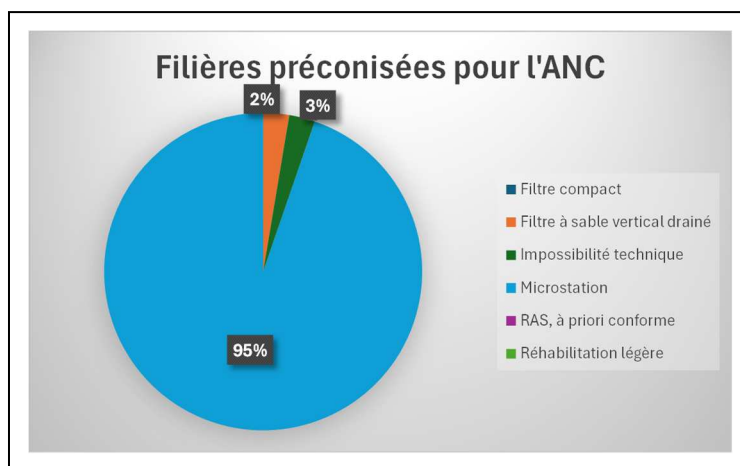


Tableau 10 : Synthèse des filières ANC préconisées sur l'aire d'étude

La réhabilitation de l'assainissement non collectif sur la commune de Valleroy-aux-Saules passera par la mise en place d'une majorité de filières agréées notamment des filières de type microstation (**d'après résultats des enquêtes de branchement**).

NB : Les réhabilitations légères concernent la mise en place de ventilation, réhausse de regard, mise à niveau de regard sur des filières existantes et ne nécessitant pas d'autres travaux.

Les coûts d'exploitation annuel pour l'ensemble des dispositifs ANC pourraient être de l'ordre de **59 896 € HT**. Ce coût est élevé car un grand nombre de microstation est à mettre en place ce qui génère des coûts énergétiques et des frais d'entretien plus importants qu'une filière classique (**il s'agit d'estimation selon préconisation constructeur et uniquement sur le panel des maisons enquêtées**).

Le prix moyen pour les logements **avec réhabilitation** s'élève à **11 812 € HT** (97 logements avec réhabilitation, 11 logements conformes, 5 en attente de réalisation de travaux et 1 impossibilité technique). Ce montant est à financer par les particuliers.

A ces coûts il sera nécessaire d'ajouter les coûts nécessaires à la remise en conformité des habitations pour lesquelles il est impossible d'implanter des dispositifs ANC sur leur propre parcelle (**installation déportée**).

CHIFFRAGE ESTIMATIF DU SCENARIO ANC (Hors subvention)							
	Qté	Unité	Prix unitaires (€ HT)	Travaux sous domaine public (€ HT)	Travaux sous domaine privé (€ HT)	Frais de fonctionnement (€ HT/an)	Total Public et privé (€ HT)
Branchements (partie privée)							
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après enquête de branchement	1	Forfait	459 810		459 810		459 810
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après contrainte d'habitat faible	52	Unité	11 000		572 000		572 000
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après contrainte d'habitat moyenne	3	Unité	13 000		39 000		39 000
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après contrainte d'habitat forte n'ayant fait l'objet d'un contrôle	5	Unité	15 000		75 000	59 896	75 000
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après contrainte d'habitat très forte n'ayant fait l'objet d'un contrôle	0	Unité	20 000		0		0
COUT TOTAL (€ HT) partie publique							0
COUT TOTAL (€ HT) partie privée							1 145 810
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 20% frais d'études et d'imprévus pour la partie publique							0
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 10% d'imprévus pour la partie privée							1 260 391
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) Y COMPRIS FRAIS D'ETUDE ET IMPREVUS							1 260 391
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie publique							0
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie privée							59 896

Tableau 11 : Chiffrage du scénario ANC (hors impossibilité technique)

Concernant les aides potentielles liées à la réhabilitation des dispositifs ANC, l'agence de l'eau peut accorder sous condition certaines aides et notamment :

- 2000 € par dispositif ANC non conformes pour les communes en dehors du PAOT. Les installations non conformes pouvant être éligibles aux subventions de l'agence de l'eau sont les installations présentant un risque pour la santé humaine ou risque avéré pour l'environnement déclarées non conformes par le SPANC.
- Les opérations de mise en conformité des logements en ANC doivent être réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique ou privées dans le cadre d'opération groupée. L'opération sera financée que si l'opération a un impact fort sur le milieu par rapport à l'objectif de bon état.

Ainsi d'après l'état des lieux réalisés dans le cadre de la phase 1 et selon les dispositions de l'agence de l'eau Rhin Meuse connue à ce stade de l'étude, le nombre de logement pouvant prétendre à des subventions est de 16. Ce nombre correspond à la somme des contrôles SDANC pour lesquels une non-conformité a été constaté avec impact possible sur l'environnement ou sur les personnes.

Ainsi le montant global des subventions pourrait, sur cette base de calcul et selon les conditions d'éligibilité, être de 32 000 € pour le scénario Assainissement Non Collectif à 100 %.

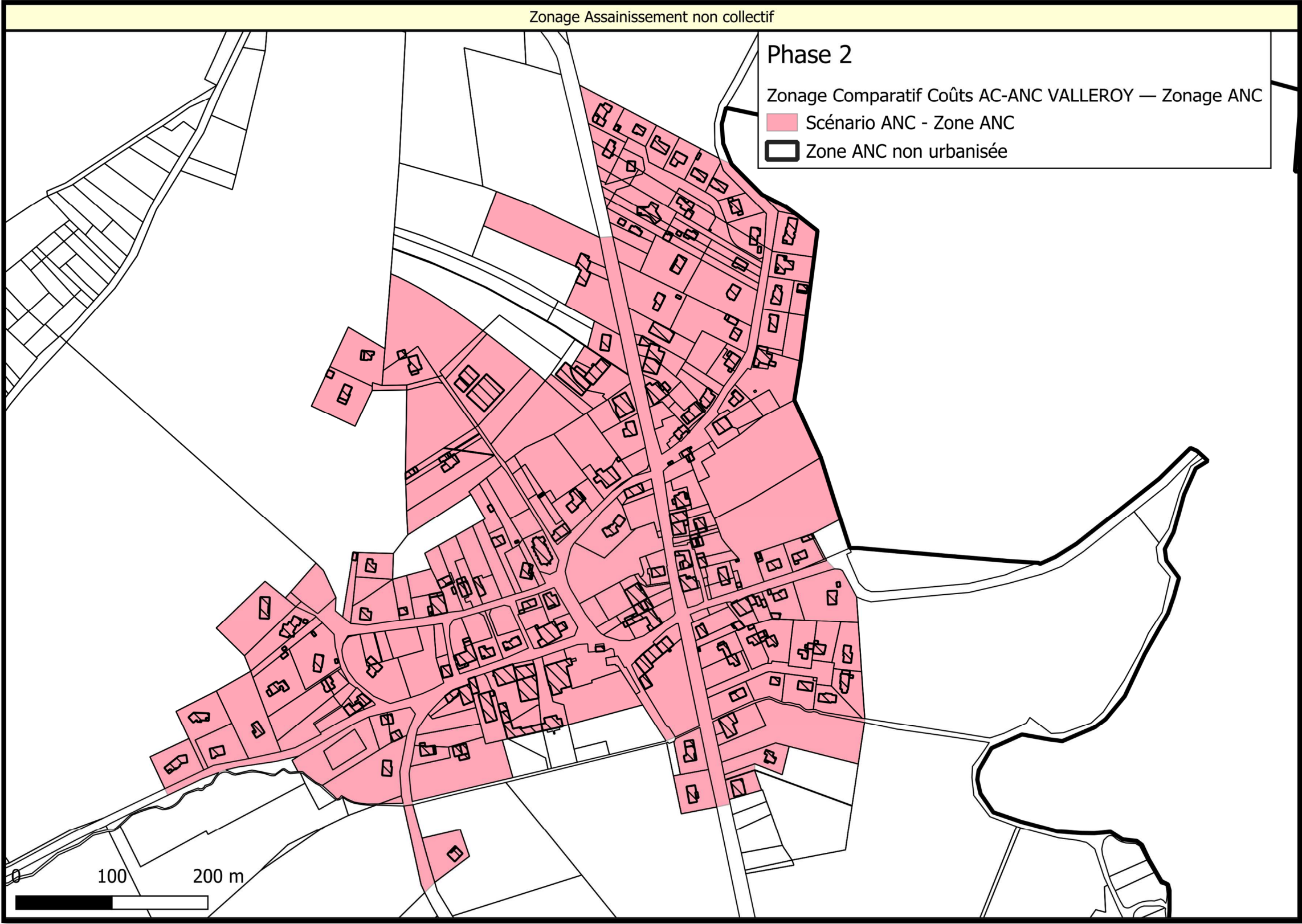


Figure 6 : Scénario ANC - Commune de Valleroy-aux-Saules

3.6.2 Assainissement collectif - Scénario n°1

Le scénario n°1 est un scénario collectif avec l'ensemble des logements présents sur la commune zoné en assainissement collectif. La schématisation des différentes zones est donnée dans la figure suivante.

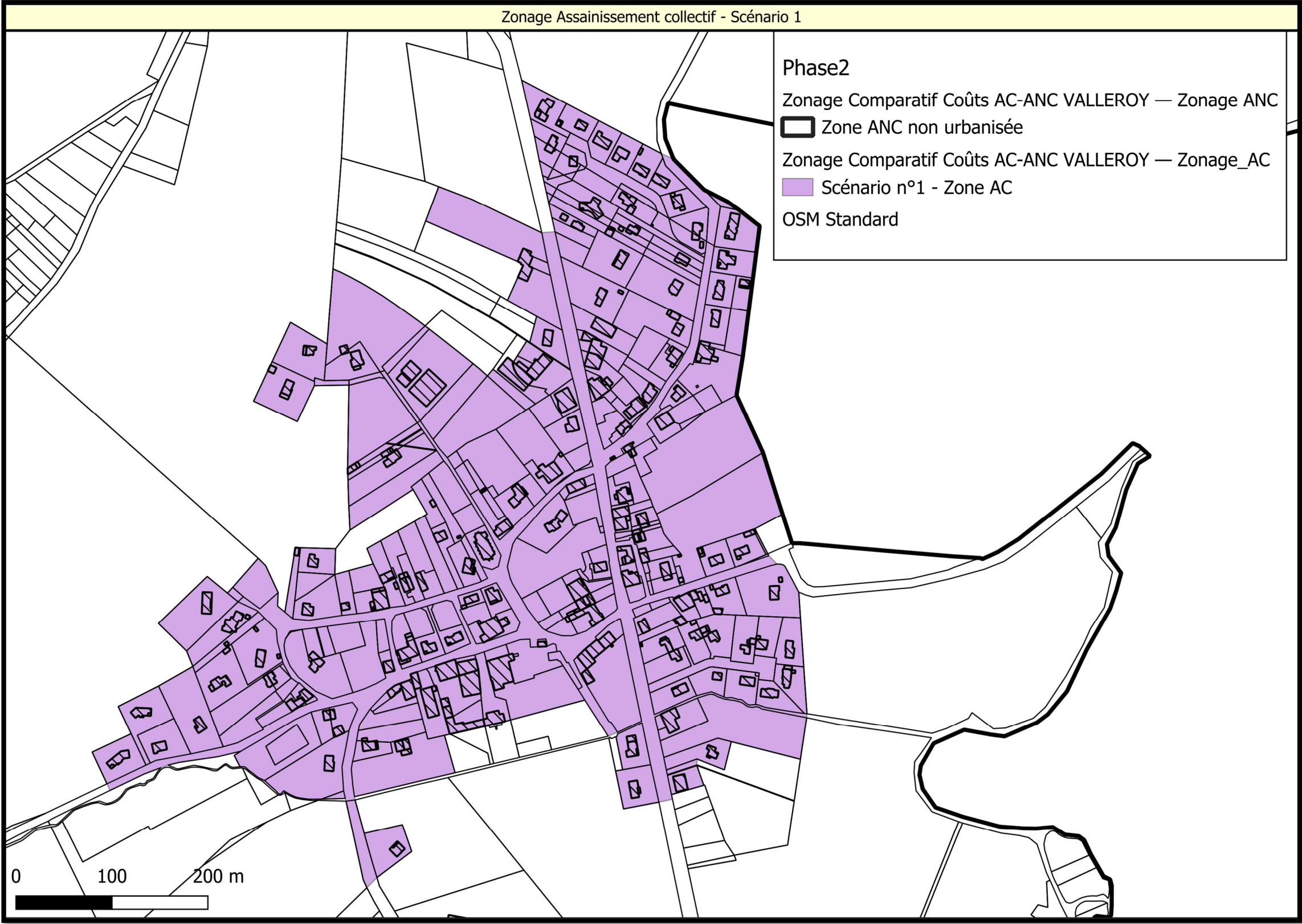


Figure 7 : Zonage collectif - scénario n°1

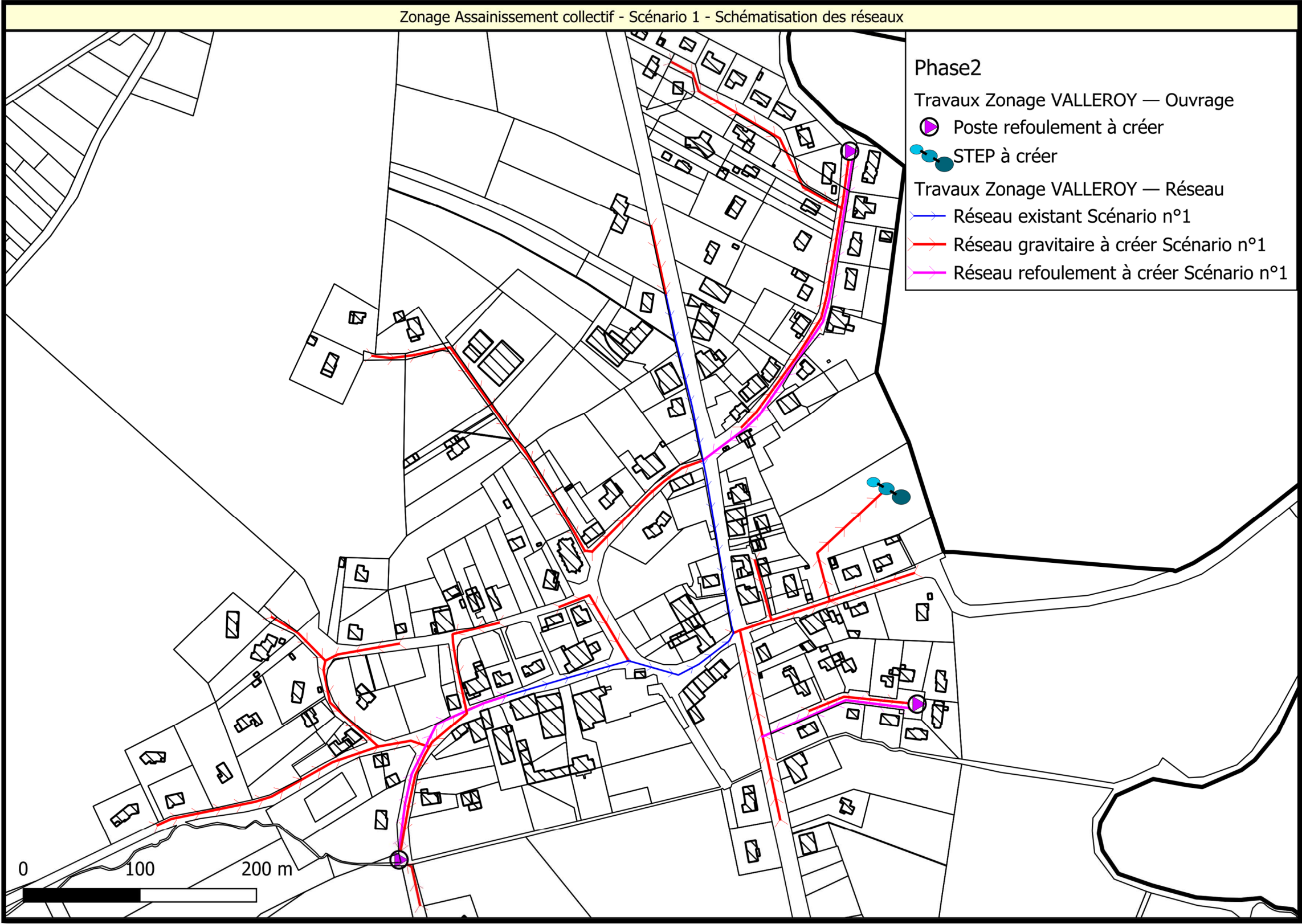


Figure 8 : Schématisation des réseaux - Zonage collectif - scénario n°1

Descriptif technique du scénario

Le scénario n°1 consiste à **créer un réseau d'assainissement séparatif** pour l'ensemble du bourg de Valleroy-aux-saules.

Des parties de réseaux existants et étant déjà en séparatif pourront être réutilisés dans le cadre de ce scénario sous réserve que l'état du réseau le permette. **Il est possible, si la collectivité fait le choix de retenir ce scénario de faire réaliser des ITV sur ces tronçons afin de connaître l'état de ce collecteur en amont du choix de zonage.** Les collecteurs susceptibles d'être réutilisés sont implantés Rue de l'Etang et Rue de Lorraine.

Pour l'ensemble des autres rues, la proposition consiste à poser un réseau d'eaux usées strictes en 200 PVC pour collecter les effluents des différentes habitations qui seront desservies par celui-ci. La proposition considère que le réseau d'eaux usées sera implanté sous parcelle communale ou sous voie publique (RD ou Voie communale).

**Les tracés des réseaux définitifs devront être réalisés en phase de maîtrise d'œuvre.
Ceux présentés dans le cadre du zonage restent schématiques.**

Le réseau sera majoritairement gravitaire. Toutefois **il sera nécessaire de mettre en place trois postes de refoulement** afin de relever les effluents de certains collecteurs. Ceux-ci seront implantés :

- Rue des Mirabelliers ;
- Rue des Loups ;
- Rue de la Prairie.

Ces postes de refoulement devront être implantés sous domaine communal. Il sera important en phase de maîtrise d'œuvre et en fonction du tracé des réseaux retenus par la collectivité (domaine public et/ou domaine privé), de vérifier si un approfondissement du réseau ou un passage de canalisation principale en domaine privé peut éviter la mise en place de certains postes de refoulement.

Dans le schéma proposé :

- La canalisation de refoulement du PR Rue des Mirabelliers aboutira dans le réseau gravitaire de la Rue de Lorraine.
- La canalisation de refoulement du PR Rue des Loups aboutira dans le réseau gravitaire de la Rue de l'Etang
- La canalisation de refoulement du PR Rue de la Prairie aboutira dans le réseau gravitaire de la Rue de Lorraine

L'ensemble des branchements d'assainissement des particuliers devra être de type séparatif, c'est-à-dire que seules les eaux usées devront être raccordées à ce nouveau réseau d'assainissement. Les écoulements d'eaux pluviales devront quant à eux être dirigés vers le réseau pluvial actuel ou gérés à la parcelle quand cela est possible. **Le nombre de branchement à créer serait de 114**, d'après les éléments récoltés lors de la première phase de l'étude.

Nous rappelons ici qu'aucune étude topographique n'est réalisée dans le cadre de l'étude de zonage d'assainissement commandé par la CCMD. Les pentes du terrain naturel sont donc appréhendées à partir de geoportail.gouv.fr. Des études topographiques seront nécessaires en phase de maîtrise d'œuvre afin d'implanter les différents réseaux et ouvrages nécessaires à la mise en place de l'assainissement collectif.

Présentation des zones ANC

Le scénario n°1 ne comprend pas de zone bâtie placée en assainissement non collectif.

Présentation de la Zone AC

La zone Assainissement collectif est présentée sur le schéma suivant. Elle regroupe l'ensemble des habitations du bourg de Valleroy-aux-Saules.

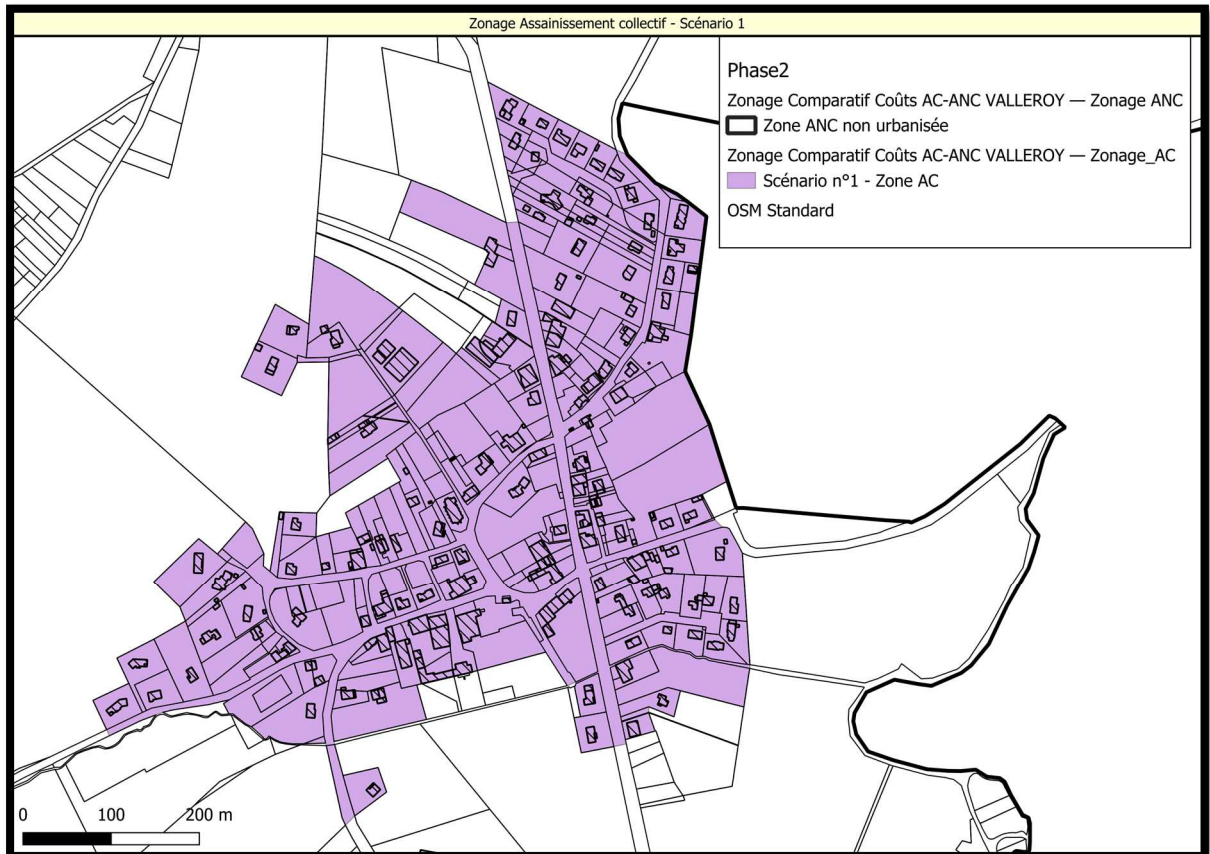


Figure 9 : Présentation de la zone AC - scénario 1

Contraintes de la Zone AC

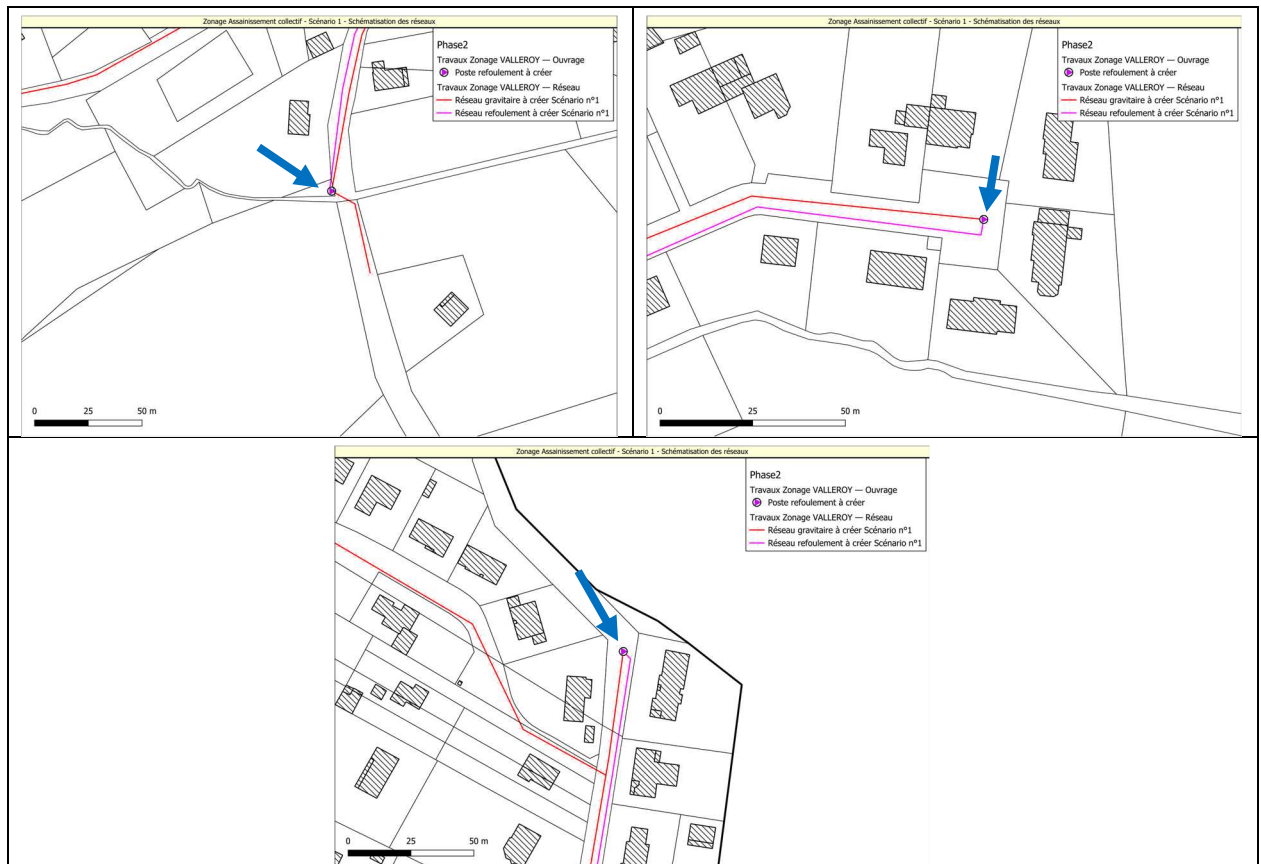
▪ Partie publique

Il existe principalement **trois contraintes** pour la zone « Assainissement Collectif » proposée dans le scénario n°1 :

- La mise en place **de 3 postes de refoulement** :
 - Rue des Mirabelliers ;
 - Rue des Loups ;
 - Rue de la Prairie.

Ces postes de refoulement sont nécessaires pour acheminer les effluents vers la station d'épuration. La topographie de la commune ne semble pas permettre d'acheminer les effluents gravitairement vers la station d'épuration. Toutefois des études topographiques complémentaires seront à réaliser en maîtrise d'œuvre pour vérifier si un approfondissement ou un passage en

domaine privé du réseau à ces endroits permettrait d'éviter la création de certains postes de refoulement.



A noter que le poste de refoulement situé **Rue des Mirabelliers** sera à implanter sous voirie si celui-ci est implanté sous domaine public. Une dalle de répartition des charges sera à mettre en place sur la bache de reprise de ce PR.

- **Le passage de la canalisation sous le cours d'eau Le Ruisseau de la Grâce.** Dans le cadre où la canalisation d'assainissement est implantée uniquement sous voie publique, celle-ci devra traverser le cours d'eau de la Grâce à deux reprises, Rue de Lorraine et Rue des Loups.

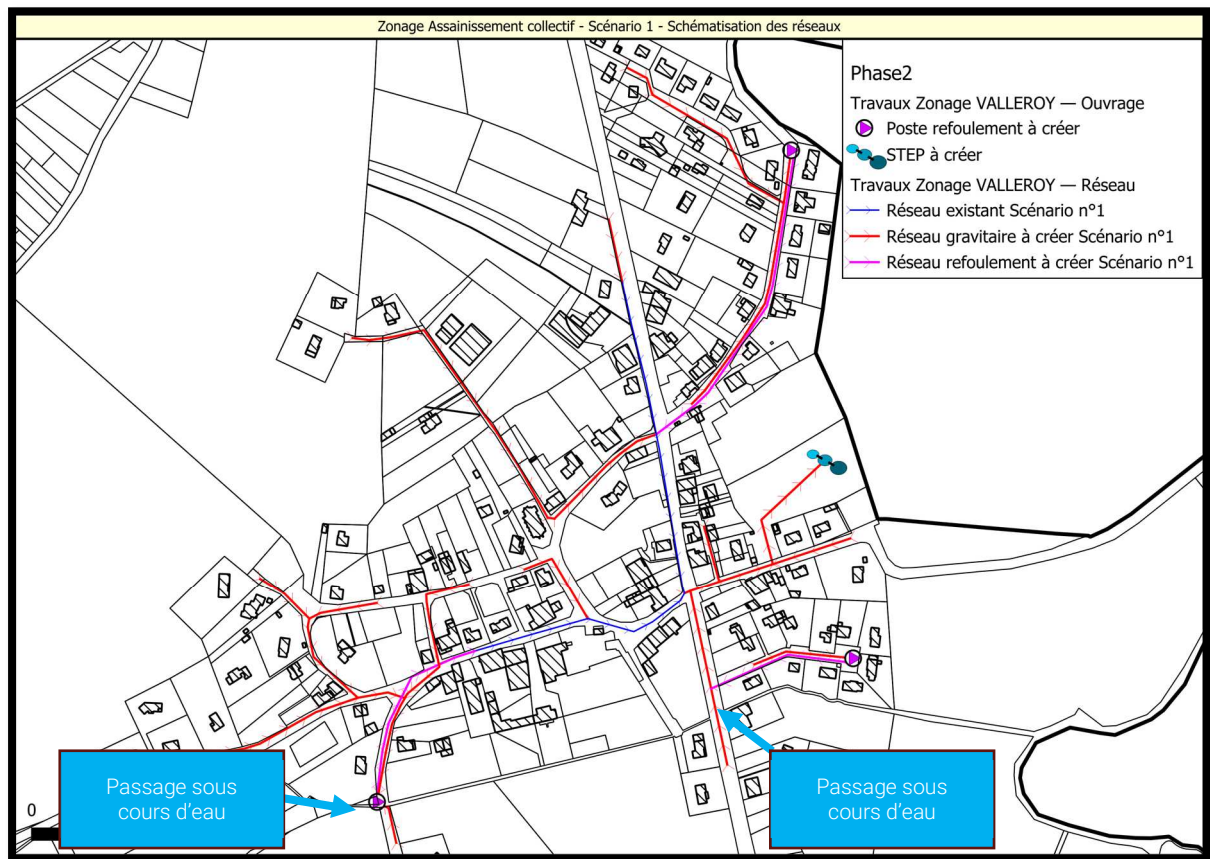


Figure 10 : Localisation des passages sous cours d'eau

- **La réutilisation de réseau séparatif déjà en place.** Dans le cadre de la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune, il serait possible de réutiliser des réseaux existants déjà placés en séparatif (sous réserve état après ITV). Ces réseaux sont situés Rue de Lorraine et Rue de l'Etang. Des inspections télévisuelles seront à réaliser sur ce secteur avant de créer un assainissement collectif sur la collectivité et cela afin de s'assurer de l'état du collecteur.

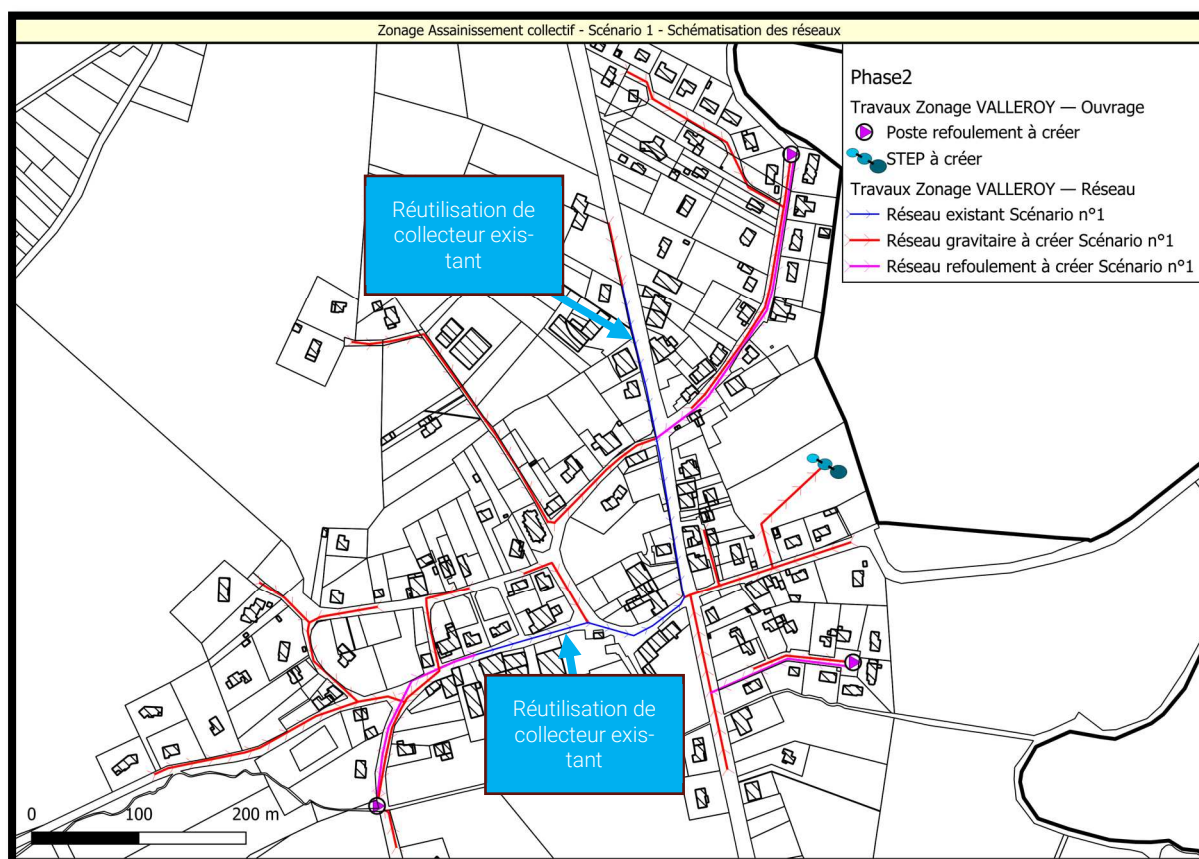


Figure 11 : Localisation des canalisations à réutiliser

■ Parties privées

Sur l'ensemble des habitations contrôlées, En cas de scénario de zonage en assainissement collectif sur l'ensemble de la commune, et d'après les enquêtes réalisées, **2 habitations devront mettre en place** une station de relèvement eaux usées :

- 135 Rue de l'Etang
- 486 Rue de Lorraine

La nécessité de mise en place d'un poste de relèvement est due aux côtes altimétriques des sorties d'eaux usées actuelles (effluents rejetés à l'arrière des habitations) qui sont trop basses pour venir se raccrocher gravitairement à un réseau collectif.

NOTE : Nous précisons que dans le cadre du zonage d'assainissement l'ensemble des réseaux de collecte sont placés sur le domaine public et que dans certains cas des habitations pourraient s'affranchir de poste de refoulement au niveau de leur partie privée si un réseau public se verrait implanté en domaine privée.

Cette remarque est valable pour l'ensemble des scénarios concernés par l'assainissement collectif.

A titre d'indication les maisons non enquêtées ont fait l'objet d'estimations forfaitaires pour la mise en séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé. Les maisons non enquêtées sont ciblées sur la cartographie suivante.

Le coût moyen pour une mise en séparation des eaux usées et des eaux pluviales est obtenu en réalisant la moyenne des coûts observés pour les enquêtes de branchement réalisées sur l'aire d'étude, soit 4 712 €/unité.

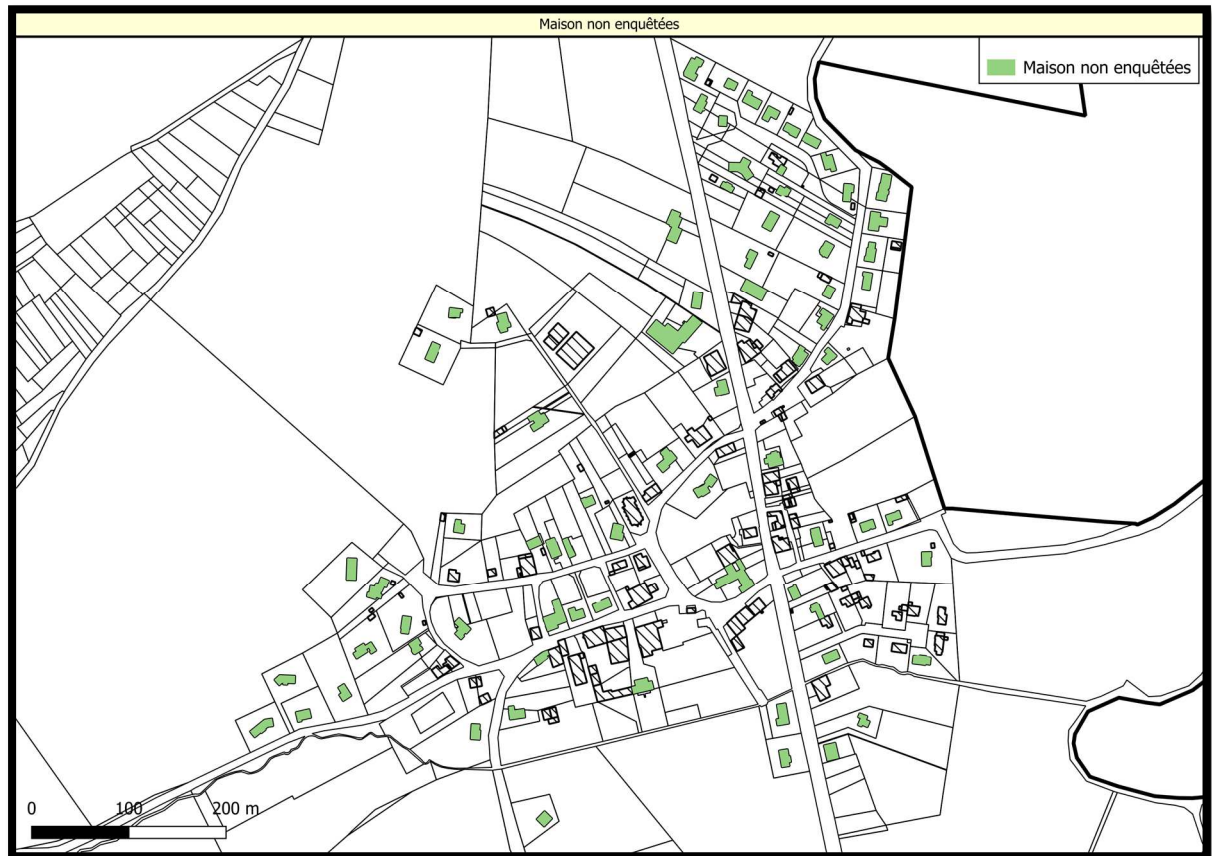


Figure 12 : Localisation des maisons non enquêtées

Proposition de station de traitement

Comme présenté dans le chapitre 3.5, la filière de traitement adaptée serait une filière rustique de type **filtre plantés de roseaux à 2 étages**. Cette station serait implantée sur la commune de Valleroy-aux-Saules **Parcelles n°1023, section 0B, lieu-dit "Le Village**. Cette parcelle est communale.

Le dimensionnement de la station pour le scénario n°1 est de **263 EH** ce qui correspond à la population actuelle en prenant en considération l'évolution démographique de la population possible sur le court terme et en prenant en considération la nature des activités économiques sur la commune.

Élément de chiffrage

Le chiffrage estimatif du scénario n°1 est donné dans le tableau suivant.

CHIFFRAGE ESTIMATIF DU SCENARIO N°1 (Hors subvention)							
	Qté	Unité	Prix unitaires (€ HT)	Travaux sous domaine public (€ HT)	Travaux sous domaine privé (€ HT)	Frais de fonctionnement (€ HT/an)	Total Public et privé (€ HT)
Général							
Installation et préparation de chantier (≥ 100 000 € HT)	1	u	10 000	10 000			10 000
Pose de réseaux séparatif eaux usées							
<u>Sous terrain naturel</u>							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	124	ml	200	24 800		37	24 800
<u>Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm</u>							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	1992	ml	350	697 200		598	697 200
<u>Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé</u>							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	272	ml	450	122 400		82	122 400
Pose de canalisations de refoulement							
<u>Sous terrain naturel</u>							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	0	ml	130	0			0
<u>Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm</u>							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	564	ml	160	90 240			90 240
<u>Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé</u>							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	75	ml	200	15 000			15 000
Poste de refoulement							
Fourniture et pose d'un poste de refoulement en fibre de verre (h<5m)	3	u	50 000	150 000		1 192	150 000
Branchements (partie publique)							
Branchement eaux usées sous domaine public avec boîte	114	u	2 500	285 000			285 000
Branchement eaux pluviales sous domaine public avec boîte	17	u	2 500	42 500			42 500
Branchements (partie privée)							
Mise en séparatif des branchements et déconnexion des dispositifs ANC (Zone AC) - Estimation d'après enquêtes de branchement	114	u	4 712		537 168		537 168
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après enquête de branchement	0	F	0		0	0	0
Station d'épuration							
Création d'une station d'épuration de type FPR à 2 étages (>170 EH)	263	EH	1 800	473 400		6 575	473 400
Fourniture et pose d'un dégrilleur automatique	1	u	20 000	20 000			20 000
Divers							
Aménagement point rejet EP au milieu naturel/fossé	1	u	1 000	1 000			1 000
Fourniture et mise en place d'un portail de 4 m double ventaux (hauteur 2m) avec longrine pour la station d'épuration	1	u	3 000	3 000			3 000
Fourniture et mise en place d'un portail de largeur <2m (hauteur 2m) avec longrine pour les postes de refoulement	2	u	1 500	3 000			3 000
Fourniture et mise en place d'une clôture avec grillage soudé fil 2,5mm (revêtu 3mm) sur une hauteur de 2 m	400	ml	35	14 000			14 000
Fourniture et pose d'une dalle de répartition pour poste de refoulement implanté sous voirie	1	F	2 000	2 000			2 000
Fourniture et pose d'une télégestion sur secteur	3	u	2 500	7 500			7 500
Raccordement sur réseaux existants	4	u	2 500	10 000			10 000
Plus value pour passage sous cours d'eau	2	F	20 000	40 000			40 000
Frais d'étude							
Etude zone humide de la parcelle envisagée pour implanter la station d'épuration	1	u	4 500	4 500			4 500
DLE	1	u	2 000	2 000			2 000
COUT TOTAL (€ HT) partie publique							2 017 540
COUT TOTAL (€ HT) partie privée							537 168
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 20% frais d'études et d'imprévus pour la partie publique							2 421 048
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 10% d'imprévus pour la partie privée							590 885
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) Y COMPRIS FRAIS D'ETUDE ET IMPREVUS							3 011 933
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie publique							8 483
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie privée							0

Tableau 12 : Estimatif du scénario n°1

Le coût total estimé du scénario n°1 s'élève à **3 011 933 € HT**. Il prend en considération les travaux en domaine public et en domaine privé ainsi que les frais d'étude de maîtrise d'œuvre ainsi que les imprévus lors des travaux.

La répartition publique/privé est la suivante.

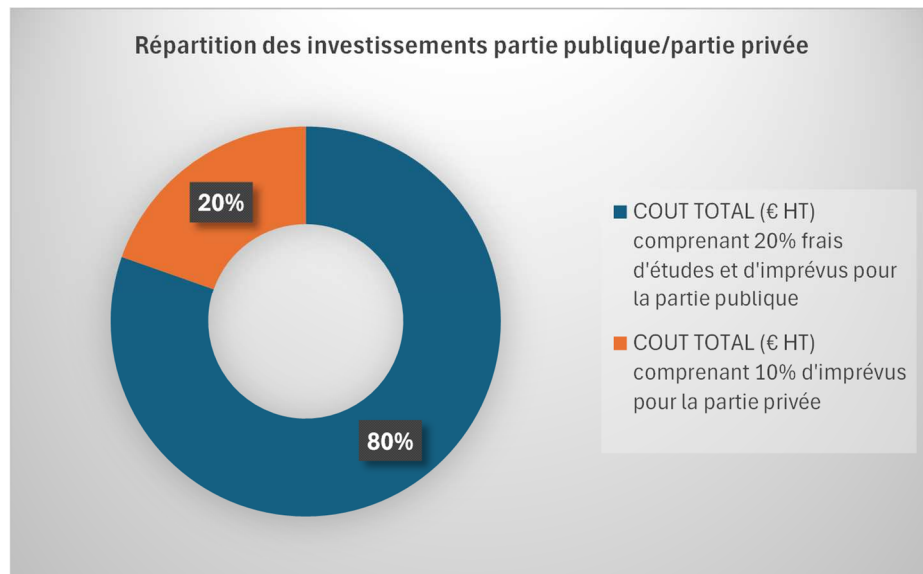


Figure 13 : Répartition des coûts d'investissement

Les frais de fonctionnement annuels sont estimés à **8 483 € HT** pour les frais énergétiques et d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.

3.6.3 Assainissement collectif – Scénario n°1 Bis

Proposition de raccordement au réseau de Hymont

Il a été proposé de raccorder le réseau de Valleroy-aux-Saules à celui de Hymont, situé à environ 1,6 km au Nord de Valleroy. Le réseau de Hymont fait partie de l'agglomération d'assainissement de Mirecourt raccordé à une station d'épuration de type boues activées et en capacité de recevoir les effluents de Valleroy-aux-Saules.

L'ensemble du scénario n°1 Bis est identique au scénario n°1 pour l'ensemble du réseau de collecte. La partie traitement est quant à elle abandonnée au profit d'une interconnexion vers le réseau de Hymont via la création d'un poste de refoulement et d'une canalisation de transfert.

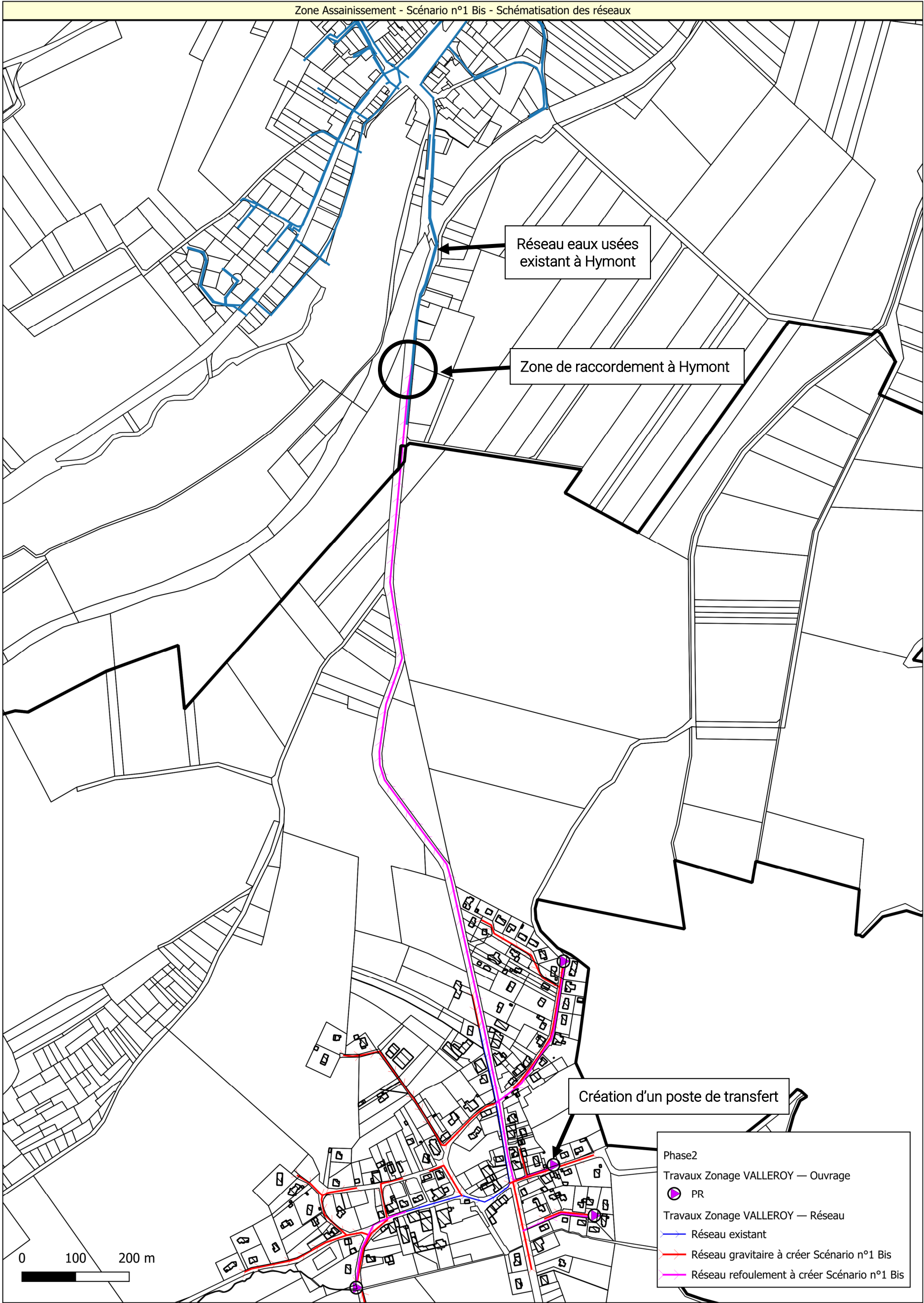


Figure 14 : Transfert des effluents vers la commune de Hymont – Scénario n°1 Bis

Élément de chiffrage

Le chiffrage estimatif du scénario n°1 Bis est donné dans le tableau suivant.

CHIFFRAGE ESTIMATIF DU SCENARIO N°1Bis (Hors subvention)							
	Qté	Unité	Prix unitaires (€ HT)	Travaux sous domaine public (€ HT)	Travaux sous domaine privé (€ HT)	Frais de fonctionnement (€ HT/an)	Total Public et privé (€ HT)
Général							
Installation et préparation de chantier (≥ 100 000 € HT)	1	u	10 000	10 000			10 000
Pose de réseaux séparatif eaux usées							
Sous terrain naturel							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	124	ml	200	24 800		37	24 800
Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	1992	ml	350	697 200		598	697 200
Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	272	ml	450	122 400		82	122 400
Pose de canalisations de refolement							
Sous terrain naturel							
Canalisation de refolement PEHD DN90 PN16	0	ml	130	0			0
Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm							
Canalisation de refolement PEHD DN90 PN16	564	ml	160	90 240			90 240
Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé							
Canalisation de refolement PEHD DN90 PN16	1744	ml	200	348 800			348 800
Poste de refolement							
Fourniture et pose d'un poste de refolement en fibre de verre (h<5m)	4	u	50 000	200 000		3 296	200 000
Branchements (partie publique)							
Branchement eaux usées sous domaine public avec boîte	114	u	2 500	285 000			285 000
Branchement eaux pluviales sous domaine public avec boîte	17	u	2 500	42 500			42 500
Branchements (partie privée)							
Mise en séparatif des branchements et déconnexion des dispositifs ANC (Zone AC) - Estimation d'après enquêtes de branchement	114	u	4 712		537 168		537 168
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après enquête de branchement	0	F	0		0	0	0
Divers							
Fourniture et mise en place d'un portail de largeur <2m (hauteur 2m) avec longrine pour les postes de refolement	2	u	1 500	3 000			3 000
Fourniture et mise en place d'une clôture avec grillage soudé fil 2,5mm (revêtu 3mm) sur une hauteur de 2 m	100	ml	35	3 500			3 500
Fourniture et pose d'une dalle de répartition pour poste de refolement implanté sous voirie	1	F	2 000	2 000			2 000
Fourniture et pose d'une télégestion sur secteur	4	u	2 500	10 000			10 000
Raccordement sur réseaux existants	5	u	2 500	12 500			12 500
Plus value pour passage sous cours d'eau	2	F	20 000	40 000			40 000
COUT TOTAL (€ HT) partie publique							1 891 940
COUT TOTAL (€ HT) partie privée							537 168
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 20% frais d'études et d'imprévus pour la partie publique							2 270 328
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 10% d'imprévus pour la partie privée							590 885
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) Y COMPRIS FRAIS D'ETUDE ET IMPREVUS							2 861 213
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie publique							4 012
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie privée							0

Tableau 13 : Estimatifs du scénario n°1 Bis

Le coût total estimé du scénario n°1 Bis s'élève à **2 861 213 € HT**. Il prend en considération les travaux en domaine public et en domaine privé ainsi que les frais d'étude de maîtrise d'œuvre ainsi que les imprévus lors des travaux.

La répartition publique/privé est la suivante.

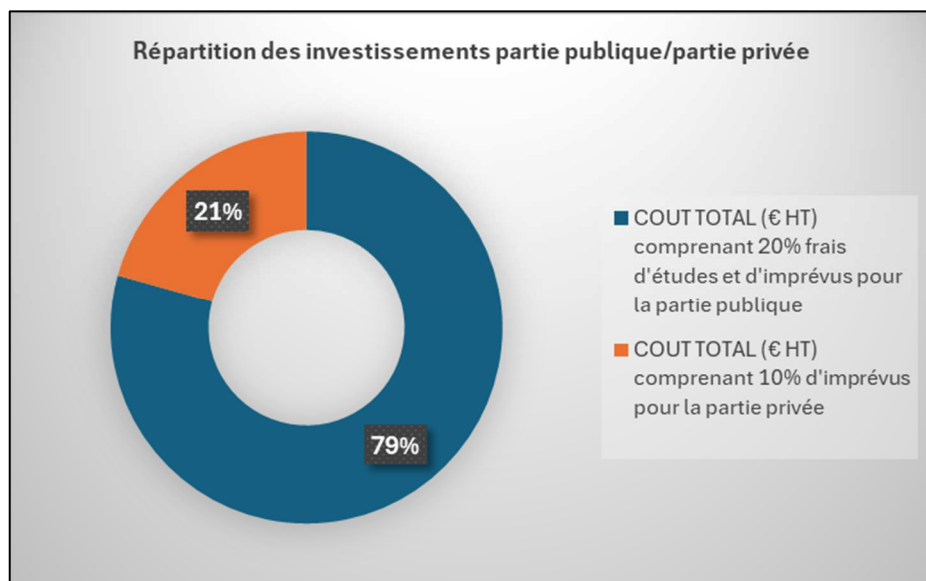


Figure 15 : Répartition des coûts d'investissement

Les frais de fonctionnement annuels sont estimés à **4 012 € HT** pour les frais énergétiques et d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.

A noter, que les effluents de Valleroy-aux-Saules seront repompés 4 fois sur Mirecourt, il y aura donc des frais d'exploitations en plus sur le système de l'agglomération d'assainissement de Mirecourt.

3.6.4 Assainissement collectif - Scénario n°2

Le scénario n°2 est un scénario mixte c'est-à-dire qu'il définit des zones en assainissement collectif et des zones en assainissement non collectif dans le même scénario.

Ainsi, les zones suivantes sont placées en ANC dans le scénario n°2.

- 175 Rue des Loups
- 470, 530, 550, 560 Rue de l'Etang
- 14, 19, 35, 55, 76 Rue de Lorraine
- 133, 264, 348, 357, Rue des Vignes

Ce choix est réalisé selon les constatations de terrain suivante :

- Les zones placées en ANC présentent des faibles contraintes vis-à-vis de l'ANC et la mise en conformité de ces logements est assez simple à mettre en œuvre ;
- 4 bâtiments sur les 14 présents possèdent actuellement des filières conformes vis-à-vis de l'ANC ;
- 13 bâtiments sur les 14 présents possèdent des contraintes faibles vis-à-vis de l'ANC.

La schématisation des différentes zones est donnée dans la figure suivante.

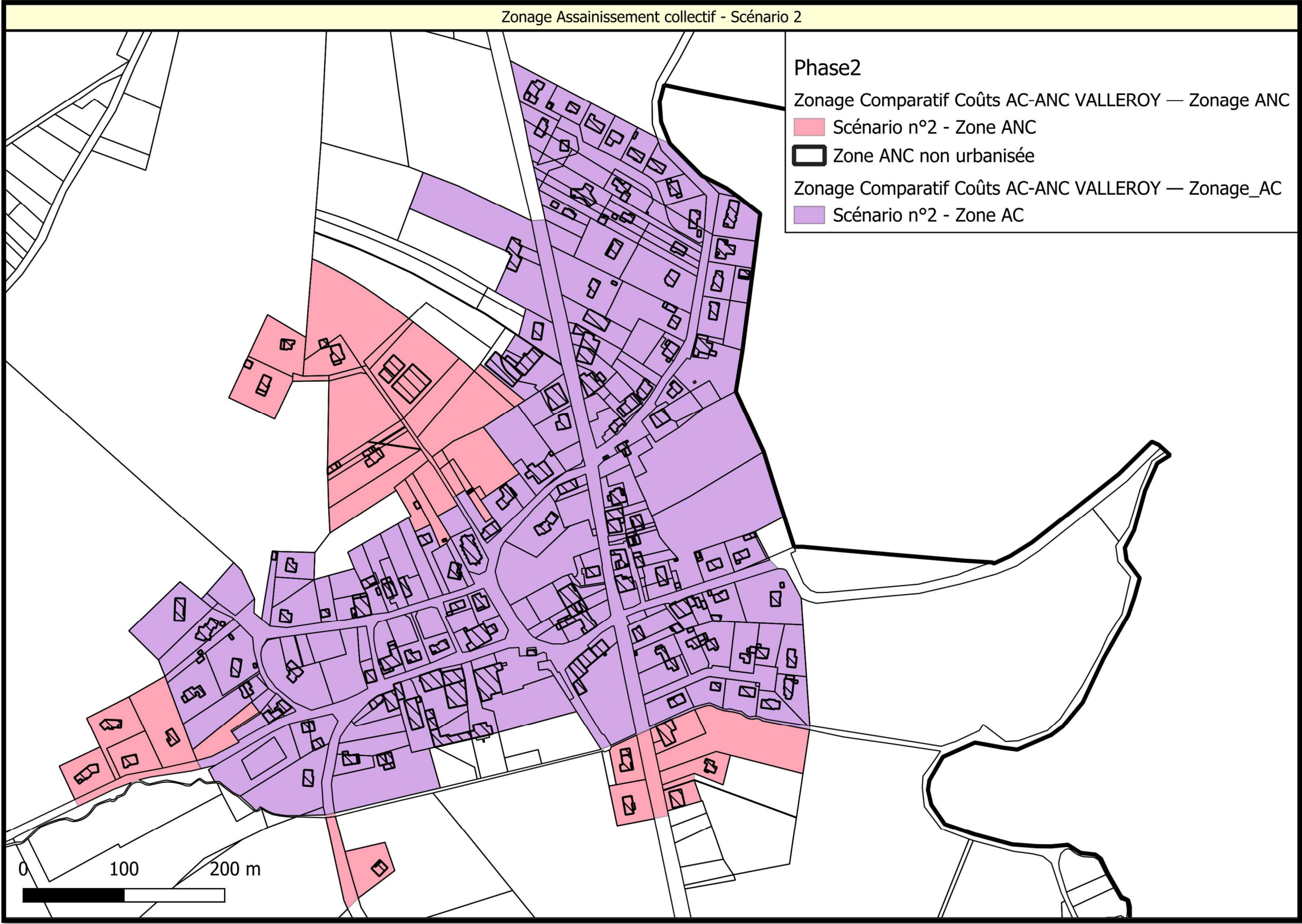


Figure 16 : Assainissement collectif - Scénario n°2

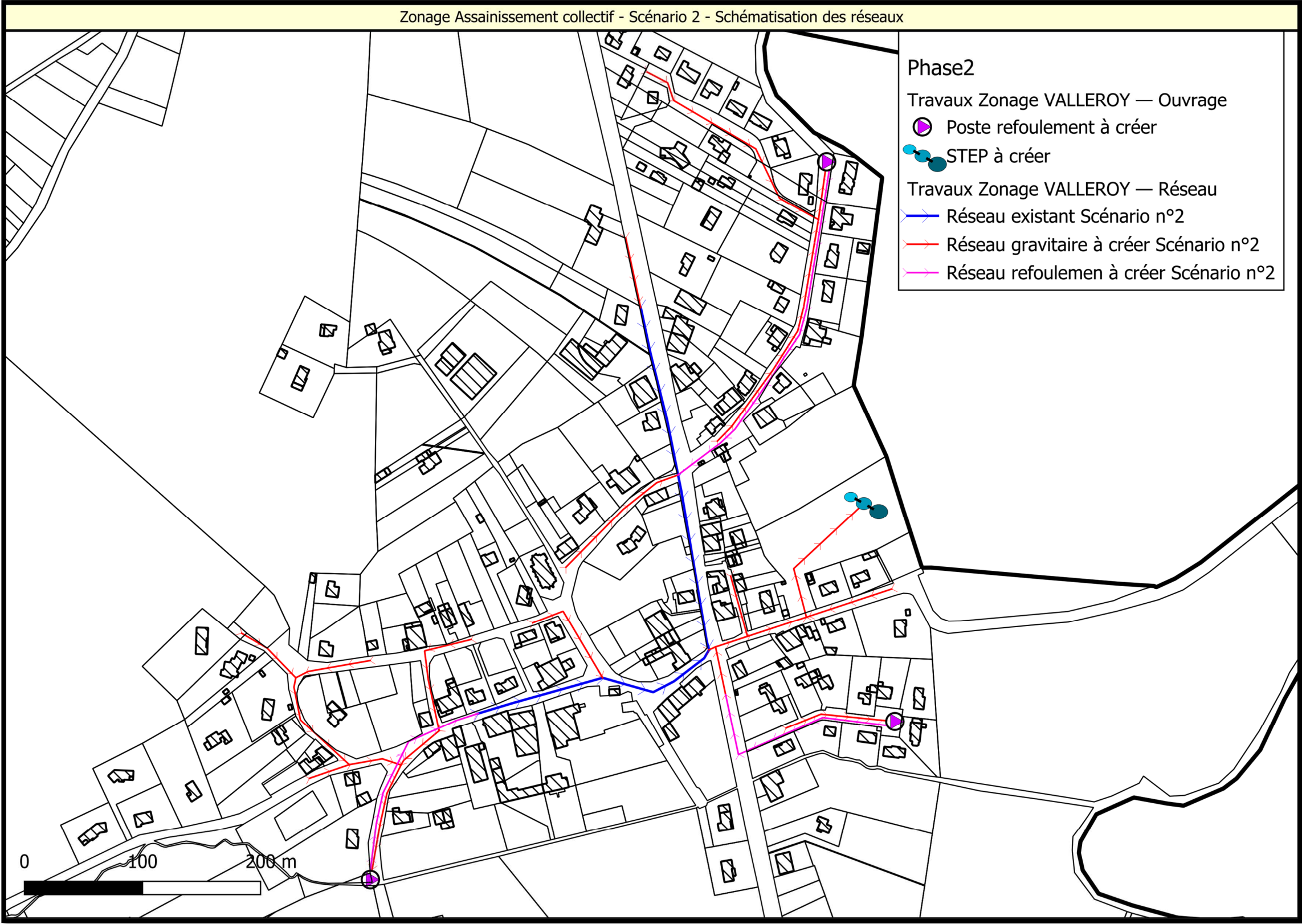


Figure 17 : Schématisation des réseaux - Scénario n°2

Descriptif technique du scénario

Le scénario n°2 consiste à **créer un réseau d'assainissement séparatif** pour les parties les plus densifiées du bourg de Valleroy-aux-saules.

Des parties du réseau existant et étant déjà en séparatif pourront être réutilisées dans le cadre de ce scénario sous réserve que l'état du réseau le permette. Il **est possible, si la collectivité fait le choix de retenir ce scénario de faire réaliser des ITV sur ces tronçons afin de connaître l'état de ce collecteur en amont du choix de zonage**. Les collecteurs susceptibles d'être réutilisés sont implantés Rue de l'Etang et Rue de Lorraine.

Pour l'ensemble des autres rues, la proposition consiste à poser un réseau d'eaux usées strictes en 200 PVC pour collecter les effluents des différentes habitations qui seront desservies par celui-ci. La proposition considère que le réseau d'eaux usées sera implanté sous parcelle communale ou sous voie publique (RD ou Voie communale).

**Les tracés des réseaux définitifs devront être réalisés en phase de maîtrise d'œuvre.
Ceux présentés dans le cadre du zonage restent schématiques.**

Le réseau sera majoritairement gravitaire. Toutefois **il sera nécessaire de mettre en place trois postes de refoulement** afin de relever les effluents de certains collecteurs. Ceux-ci seront implantés :

- Rue des Mirabelliers ;
- Rue des Loups ;
- Rue de la Prairie.

Ces postes de refoulement devront être implantés sous domaine communal. Il sera important en phase de maîtrise d'œuvre et en fonction du tracé des réseaux retenus par la collectivité (domaine public et/ou domaine privé), de vérifier si un approfondissement du réseau ou un passage de canalisation principale en domaine privé peut éviter la mise en place de certains postes de refoulement.

Dans le schéma proposé :

- La canalisation de refoulement du PR Rue des Mirabelliers aboutira dans le réseau gravitaire de la Rue de Lorraine.
- La canalisation de refoulement du PR Rue des Loups aboutira dans le réseau gravitaire de la Rue de l'Etang
- La canalisation de refoulement du PR Rue de la Prairie aboutira dans le réseau gravitaire de la Rue de Lorraine

L'ensemble des branchements d'assainissement des particuliers devra être de type séparatif, c'est-à-dire que seules les eaux usées devront être raccordées à ce nouveau réseau d'assainissement. Les écoulements d'eaux pluviales devront quant à eux être dirigés vers le réseau pluvial actuel ou gérés à la parcelle quand cela est possible. **Le nombre de branchement à créer serait de 100**, d'après les éléments récoltés lors de la première phase de l'étude.

Nous rappelons ici qu'aucune étude topographique n'est réalisée dans le cadre de l'étude de zonage d'assainissement commandé par la CCMD. Les pentes du terrain naturel sont donc appréhendées à partir de geoportail.gouv.fr. Des études topographiques seront nécessaires en phase de maîtrise d'œuvre afin d'implanter les différents réseaux et ouvrages nécessaires à la mise en place de l'assainissement collectif.

Présentation des zones ANC

Le scénario n°2 comprend **4 zones en assainissement non collectif**. Celles-ci sont présentées dans le tableau suivant.

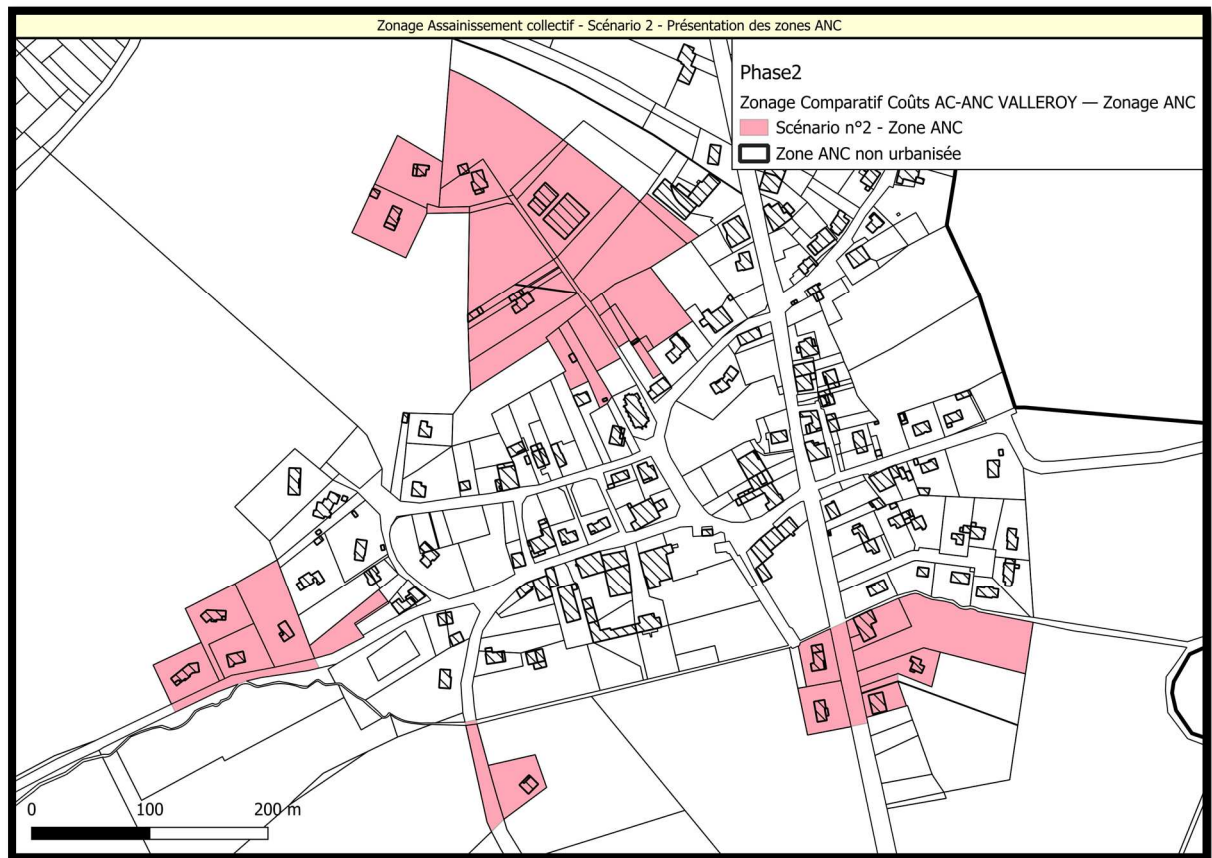


Figure 18 : Présentation des zones ANC scénario 2

Ces zones ont été placées en assainissement non collectif du fait de leur éloignement au restant du bourg et **car les contraintes liées à la mise en place d'un assainissement non collectif conforme sont faibles**.

Contrainte des zones ANC

Les contraintes liées à l'ANC pour les zones du scénario n°2 sont relativement faibles. La majorité des parcelles présente des contraintes faibles vis-à-vis de l'implantation d'un dispositif ANC conforme.

Au total 14 bâtiments susceptibles de rejeter des eaux usées seraient implantés dans les zones d'assainissement non collectif.

Le montant des travaux pour cette zone est estimé à **116 620 € HT**. Ce montant sera repris dans le chiffrage du scénario n°2. Il correspond à la remise en conformité des différents bâtiments non conformes présents dans les zones ANC du scénario n°2. **Les bâtiments non contrôlés par le SDANC présents dans cette zone sont considérés comme non conformes dans notre chiffrage.**

Présentation de la Zone AC

La zone Assainissement collectif est présentée ci-dessous.

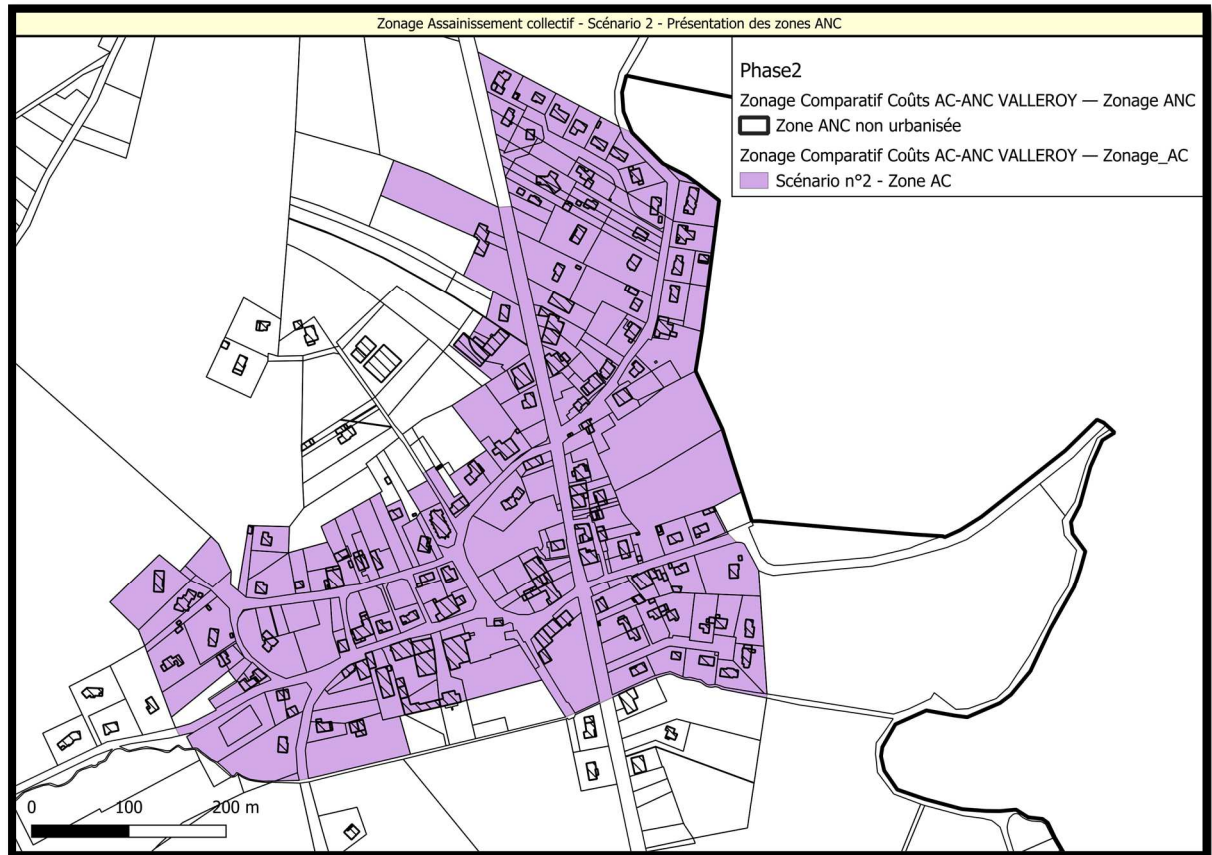


Figure 19 : Présentation de la zone AC - Scénario 2

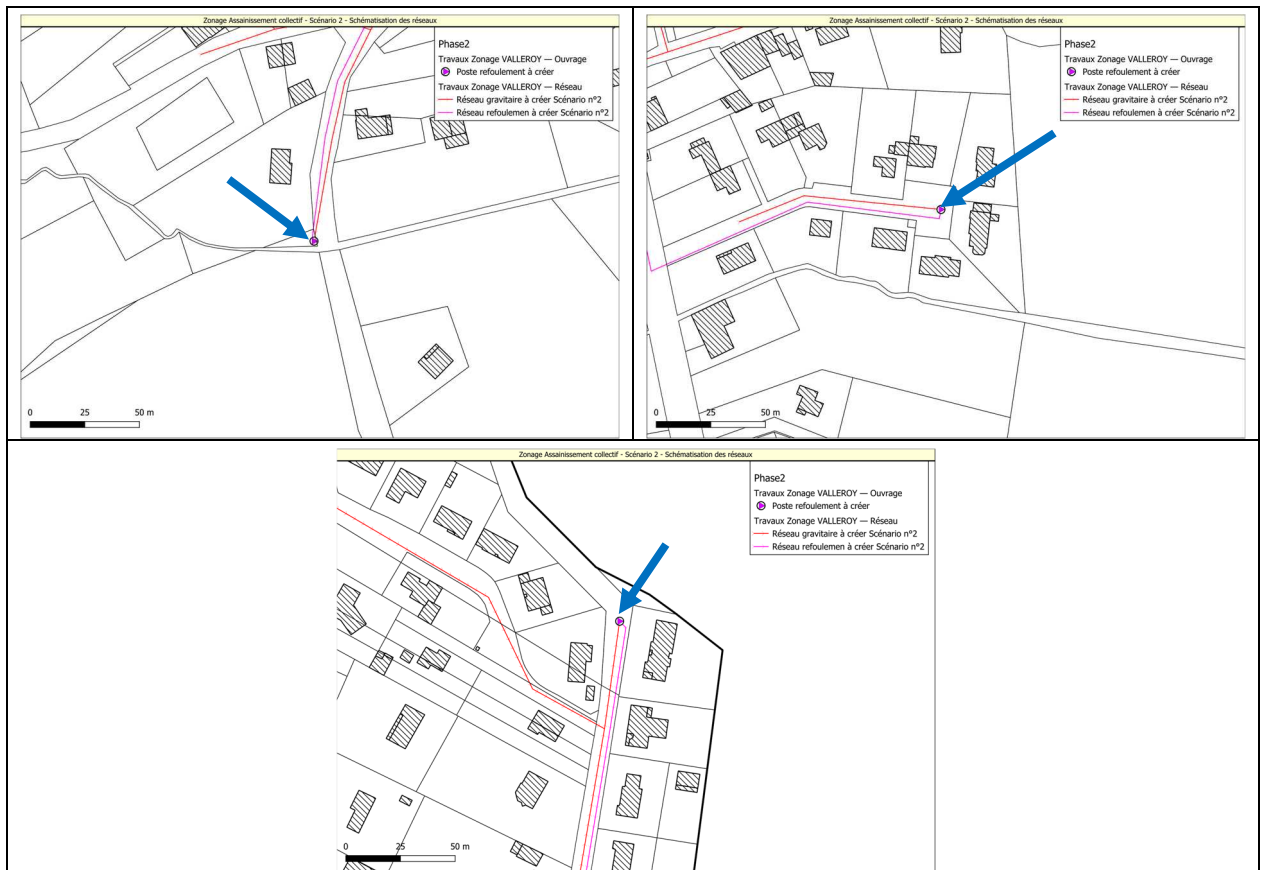
Contraintes de la Zone AC

▪ Partie publique

Il existe principalement **deux contraintes** pour la zone « Assainissement Collectif » proposée dans le scénario n°2 :

- La mise en place **de 3 postes de refoulement** :
 - Rue des Mirabelliers ;
 - Rue des Loups ;
 - Rue de la Prairie.

Ces postes de refoulement sont nécessaires pour acheminer les effluents vers la station d'épuration. La topographie de la commune ne semble pas permettre d'acheminer les effluents gravitairement vers la station d'épuration. Toutefois des études topographiques complémentaires seront à réaliser en maîtrise d'œuvre pour vérifier si un approfondissement ou un passage en domaine privé du réseau à ces endroits permettrait d'éviter la création de certains postes de refoulement.



A noter que le poste de refoulement situé Rue des Mirabelliers sera à implanter sous voirie si celui-ci est implanté sous domaine public. Une dalle de répartition des charges sera à mettre en place sur la bache de reprise de ce PR.

- **La réutilisation de réseau séparatif déjà en place.** Dans le cadre de la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune, il serait possible de réutiliser des réseaux existants déjà placés en séparatif. Ces réseaux sont situés Rue de Lorraine et Rue de l'Etang. Des inspections télévisuelles seront à réaliser sur ce secteur avant de créer un assainissement collectif sur la collectivité et cela afin de s'assurer de l'état du collecteur.

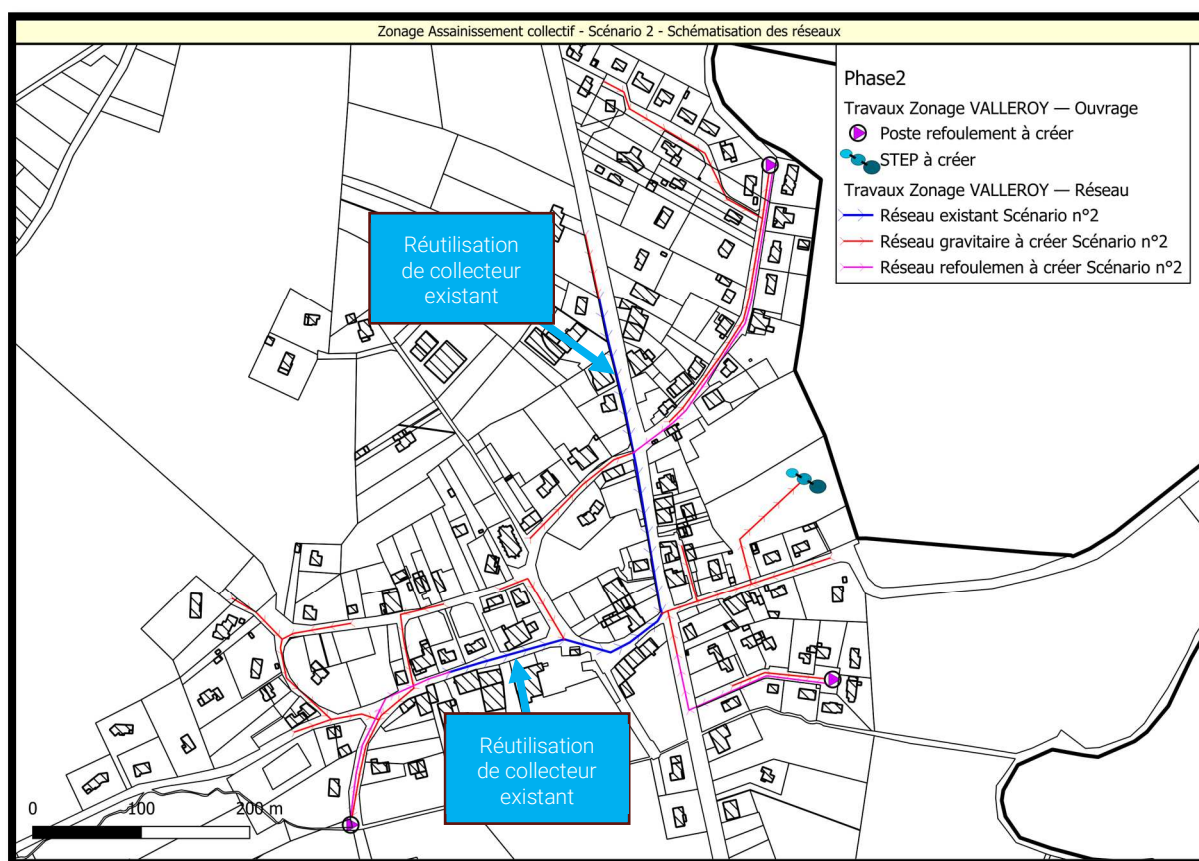


Figure 20 : Localisation des canalisations à réutiliser

■ Partie privée

Sur l'ensemble des habitations contrôlées, En cas de scénario de zonage en assainissement collectif sur l'ensemble de la commune, et d'après les enquêtes réalisées, **2 habitations devront mettre en place** une station de relèvement eaux usées :

- 135 Rue de l'Etang
- 486 Rue de Lorraine

La nécessité de mise en place d'un poste de relèvement est due aux côtes altimétriques des sorties d'eaux usées actuelles (effluents rejetés à l'arrière des habitations) qui sont trop basses pour venir se raccrocher gravitairement à un réseau collectif.

NOTE : Nous précisons que dans le cadre du zonage d'assainissement l'ensemble des réseaux de collecte sont placés sur le domaine public et que dans certains cas des habitations pourraient s'affranchir de poste de refoulement au niveau de leur partie privée si un réseau public se verrait implanté en domaine privée.

Cette remarque est valable pour l'ensemble des scénarios concernés par l'assainissement collectif.

A titre d'indication les maisons non enquêtées ont fait l'objet d'estimations forfaitaires pour la mise en séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé.

Le coût moyen pour une mise en séparation des eaux usées et des eaux pluviales est obtenu en réalisant la moyenne des coûts observés pour les enquêtes de branchement réalisées sur l'aire d'étude, **soit 4 712 €/unité.**

Proposition de station de traitement

Comme présenté dans le chapitre 3.5, la filière de traitement adaptée serait une filière rustique de type **filtre plantés de roseaux à 2 étages**. Cette station serait implantée sur la commune de Valleroy-aux-Saules **Parcelles n°1023, section 0B, lieu-dit "Le Village. Cette parcelle est communale.**

Le dimensionnement de la station pour le scénario n°2 est de **229 EH** ce qui correspond à la population actuelle en prenant en considération l'évolution démographique de la population possible sur le court terme et en prenant en considération la nature des activités économiques sur la commune.

Élément de chiffrage

Le chiffrage estimatif du scénario n°2 est donné dans le tableau suivant.

CHIFFRAGE ESTIMATIF DU SCENARIO N°2 (Hors subvention)							
	Qté	Unité	Prix unitaires (€ HT)	Travaux sous domaine public (€ HT)	Travaux sous domaine privé (€ HT)	Frais de fonctionnement (€ HT/an)	Total Public et privé (€ HT)
Général							
Installation et préparation de chantier (≥ 100 000 € HT)	1	u	10 000	10 000			10 000
Pose de réseaux séparatif eaux usées							
Sous terrain naturel							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	124	ml	200	24 800		37	24 800
Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	1420	ml	350	497 000		426	497 000
Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	226	ml	450	101 700		68	101 700
Pose de canalisations de refoulement							
Sous terrain naturel							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	0	ml	130	0			0
Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	564	ml	160	90 240			90 240
Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	128	ml	200	25 600			25 600
Poste de refoulement							
Fourniture et pose d'un poste de refoulement en fibre de verre (h<5m)	3	u	50 000	150 000		1 168	150 000
Branchements (partie publique)							
Branchement eaux usées sous domaine public avec boîte	100	u	2 500	250 000			250 000
Branchement eaux pluviales sous domaine public avec boîte	17	u	2 500	42 500			42 500
Branchements (partie privée)							
Mise en séparatif des branchements et déconnexion des dispositifs ANC (Zone AC) - Estimation d'après enquêtes de branchement	100	u	4 712		471 200		471 200
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après enquête de branchement	10	F	11 662		116 620	7 331	116 620
Station d'épuration							
Création d'une station d'épuration de type FPR à 2 étages (>170 EH)	229	u	1 800	412 200		5 725	412 200
Fourniture et pose d'un dégrilleur automatique	1	u	20 000	20 000			20 000
Divers							
Aménagement point rejet EP au milieu naturel/fossé	1	u	1 000	1 000			1 000
Fourniture et mise en place d'un portail de 4 m double vantaux (hauteur 2m) avec longrine pour la station d'épuration	1	u	3 000	3 000			3 000
Fourniture et mise en place d'un portail de largeur <2m (hauteur 2m) avec longrine pour les postes de refoulement	3	u	1 500	4 500			4 500
Fourniture et mise en place d'une clôture avec grillage soudé fil 2,5mm (revêtu 3mm) sur une hauteur de 2 m	400	ml	35	14 000			14 000
Fourniture et pose d'une dalle de répartition pour poste de refoulement implanté sous voirie	1	F	2 000	2 000			2 000
Fourniture et pose d'une télégestion sur secteur	3	u	2 500	7 500			7 500
Raccordement sur réseaux existants	4	u	2 500	10 000			10 000
Plus value pour passage sous cours d'eau	0	F	20 000	0			0
Frais d'étude							
Etude zone humide de la parcelle envisagée pour implanter la station d'épuration	1	u	4 500	4 500			4 500
DLE	1	u	2 000	2 000			2 000
COUT TOTAL (€ HT) partie publique							1 672 540
COUT TOTAL (€ HT) partie privée							587 820
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 20% frais d'études et d'imprévus pour la partie publique							2 007 048
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 10% d'imprévus pour la partie privée							646 602
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) Y COMPRIS FRAIS D'ETUDE ET IMPREVUS							2 653 650
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie publique							7 424
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie privée							7 331

Tableau 14 : Estimatif du scénario n°2

Le coût total estimé du scénario n°2 s'élève à **2 653 650 € HT**. Il prend en considération les travaux en domaine public et en domaine privé ainsi que les frais d'étude de maîtrise d'œuvre ainsi que les imprévus lors des travaux.

La répartition publique/privé est la suivante.

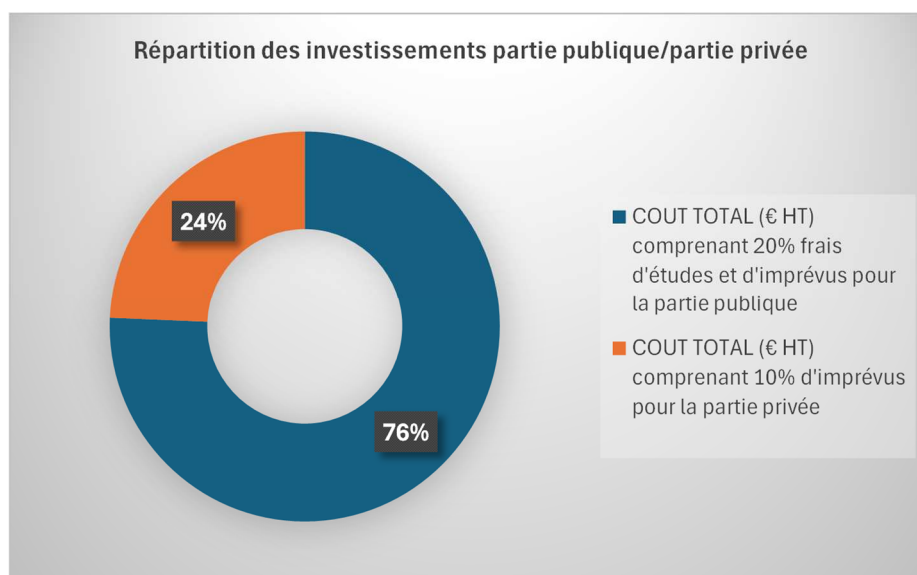


Figure 21 : Répartition des coûts d'investissement

Les frais de fonctionnement annuels sont estimés à **7 331 € HT** pour les frais énergétiques et d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.

Pour les parties privées zonées en ANC les frais de fonctionnement s'élèvent à **7 424 € HT/an** comprenant les frais de vidange et d'électricité pour les microstations (Nous avons considéré 97% de microstation et 3% de filières traditionnelles).

3.6.5 Assainissement collectif – Scénario n°2 Bis

Proposition de raccordement au réseau de Hymont

Il a été proposé de raccorder le réseau de Valleroy-aux-Saules à celui de Hymont, situé à environ 1,6 km au Nord de Valleroy. Le réseau de Hymont fait partie de l'agglomération d'assainissement de Mirecourt raccordé à une station d'épuration de type boues activées et en capacité de recevoir les effluents de Valleroy-aux-Saules.

L'ensemble du scénario n°2 Bis est identique au scénario n°2 pour l'ensemble du réseau de collecte. La partie traitement est quant à elle abandonnée au profit d'une interconnexion vers le réseau de Hymont via la création d'un poste de refoulement et d'une canalisation de transfert.

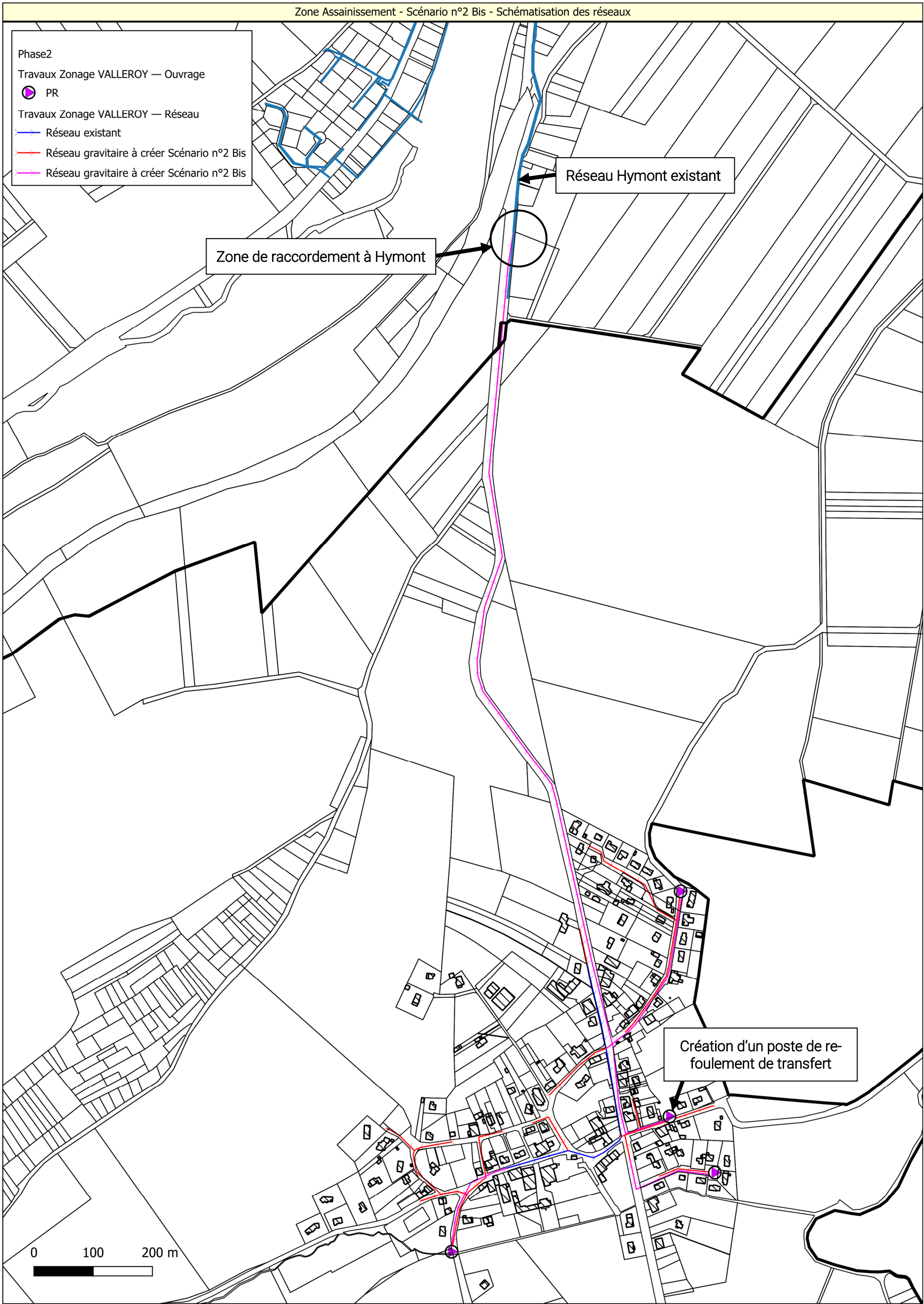


Figure 22 : Transfert des effluents vers la commune de Hymont – Scénario n°2 Bis

Elément de chiffrage

Le chiffrage estimatif du scénario n°2 Bis est donné dans le tableau suivant.

CHIFFRAGE ESTIMATIF DU SCENARIO N°2 Bis (Hors subvention)							
	Qté	Unité	Prix unitaires (€ HT)	Travaux sous domaine public (€ HT)	Travaux sous domaine privé (€ HT)	Frais de fonctionnement (€ HT/an)	Total Public et privé (€ HT)
Général							
Installation et préparation de chantier (≥ 100 000 € HT)	1	u	10 000	10 000			10 000
Pose de réseaux séparatif eaux usées							
<u>Sous terrain naturel</u>							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	124	ml	200	24 800		37	24 800
<u>Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm</u>							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	1420	ml	350	497 000		426	497 000
<u>Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé</u>							
Réseau séparatif d'eaux usées en DN200 PVC SN8 (8kN/m²)	226	ml	450	101 700		68	101 700
Pose de canalisations de refoulement							
<u>Sous terrain naturel</u>							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	0	ml	130	0			0
<u>Sous voirie communale avec réfection en enrobé sur 6cm</u>							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	564	ml	160	90 240			90 240
<u>Sous route départementale avec réfection en grave bitume sur 13cm et 6cm enrobé</u>							
Canalisation de refoulement PEHD DN90 PN16	1 797	ml	200	359 400			359 400
Poste de refoulement							
Fourniture et pose d'un poste de refoulement en fibre de verre (h<5m)	4	u	50 000	200 000		3 272	200 000
Branchements (partie publique)							
Branchement eaux usées sous domaine public avec boîte	100	u	2 500	250 000			250 000
Branchement eaux pluviales sous domaine public avec boîte	17	u	2 500	42 500			42 500
Branchements (partie privée)							
Mise en séparatif des branchements et déconnexion des dispositifs ANC (Zone AC) - Estimation d'après enquêtes de branchement	100	u	4 712		471 200		471 200
Mise en conformité des branchements en assainissement non collectif (Zone ANC) - Estimation d'après enquête de branchement	10	F	11 662		116 620	7 331	116 620
Divers							
Fourniture et mise en place d'un portail de largeur <2m (hauteur 2m) avec longrine pour les postes de refoulement	3	u	1 500	4 500			4 500
Fourniture et mise en place d'une clôture avec grillage soudé fil 2,5mm (revêtu 3mm) sur une hauteur de 2 m	100	ml	35	3 500			3 500
Fourniture et pose d'une dalle de répartition pour poste de refoulement implanté sous voirie	1	F	2 000	2 000			2 000
Fourniture et pose d'une télégestion sur secteur	4	u	2 500	10 000			10 000
Raccordement sur réseaux existants	5	u	2 500	12 500			12 500
Plus value pour passage sous cours d'eau	0	F	20 000	0			0
COUT TOTAL (€ HT) partie publique							1 608 140
COUT TOTAL (€ HT) partie privée							587 820
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 20% frais d'études et d'imprévus pour la partie publique							1 929 768
COUT TOTAL (€ HT) comprenant 10% d'imprévus pour la partie privée							646 602
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) Y COMPRIS FRAIS D'ETUDE ET IMPREVUS							2 576 370
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie publique							3 803
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (€ HT) partie privée							7 331

Tableau 15 : Estimatifs du scénario n°2 Bis

Le coût total estimé du scénario n°2 Bis s'élève à **2 576 370 € HT**. Il prend en considération les travaux en domaine public et en domaine privé ainsi que les frais d'étude de maîtrise d'œuvre ainsi que les imprévus lors des travaux.

La répartition publique/privé est la suivante.

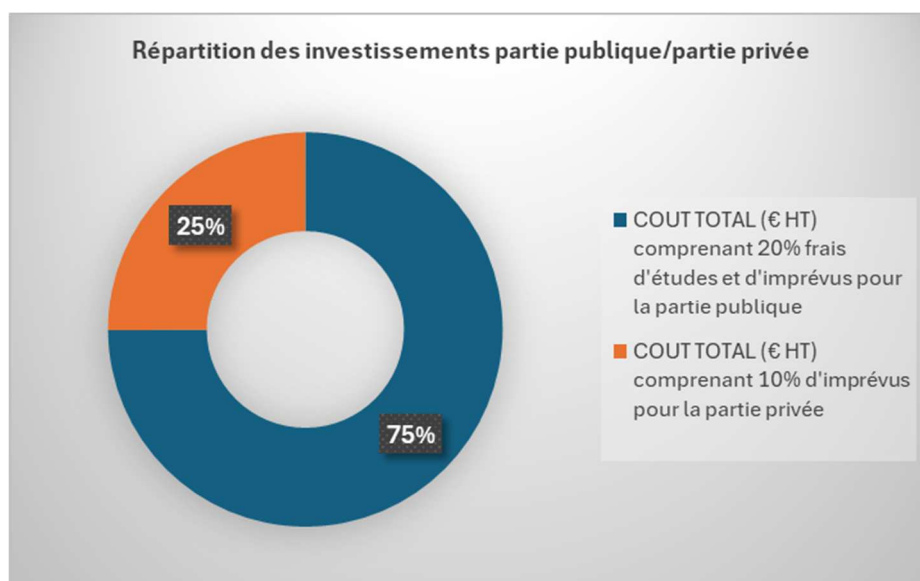


Figure 23 : Répartition des coûts d'investissement

Les frais de fonctionnement annuels sont estimés à **3 802 € HT** pour les frais énergétiques et d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif.

A noter, que les effluents de Valleroy-aux-Saules seront repompés 4 fois sur Mirecourt, il y aura donc des frais d'exploitations en plus sur le système de l'agglomération d'assainissement de Mirecourt.

3.6.6 Comparatif des scénarios.

Le tableau suivant permet de comparer les différents scénarios. Les montants sont indiqués sans subvention.

Comparatif scénarios - Coût estimatif en € HT					
	Scénario ANC	Scénario AC Scénario n°1	Scénario AC Scénario n°1Bis	Scénario AC Scénario n°2	Scénario AC Scénario n°2Bis
Installation et préparation de chantier	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Pose réseau séparatif EU	0 €	844 400 €	844 400 €	623 500 €	623 500 €
Pose canalisation et poste de refoulement	0 €	255 240 €	639 040 €	265 840 €	649 640 €
Branchement (partie publique)	0 €	327 500 €	327 500 €	292 500 €	292 500 €
Branchement AC (partie privée)	0 €	537 168 €	537 168 €	471 200 €	471 200 €
Branchement ANC (partie privée)	1 145 810 €	0 €	0 €	116 620 €	116 620 €
Station d'épuration	0 €	493 400 €	0 €	432 200 €	0 €
Divers	0 €	80 500 €	71 000 €	42 000 €	32 500 €
Frais d'études	0 €	6 500 €	0 €	6 500 €	0 €
COUT TOTAL TRAVAUX PARTIE PUBLIQUE (€ HT)	0 €	2 017 540 €	1 891 940 €	1 672 540 €	1 608 140 €
COUT TOTAL TRAVAUX PARTIE PRIVEE (€ HT)	1 145 810 €	537 168 €	537 168 €	587 820 €	587 820 €
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT)	1 145 810 €	2 554 708 €	2 429 108 €	2 260 360 €	2 195 960 €
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) Y COMPRIS FRAIS D'ETUDE ET IMPREVUS	1 260 391 €	3 011 933 €	2 861 213 €	2 653 650 €	2 576 370 €
Frais de fonctionnement public	0 €	8 483 €	4 012 €	7 424 €	3 803 €
Frais de fonctionnement privé	59 896 €	0 €	0 €	7 331 €	7 331 €
COUT TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	59 896 €	8 483 €	4 012 €	14 755 €	11 134 €
Nombre de branchement assainissement collectif	0	114	114	100	100
Cout moyen/branchement raccordé (investissement public) - hors frais d'étude et Maitrise d'œuvre	0 €	17 698 €	16 596 €	16 725 €	16 081 €
Cout moyen/branchement raccordé (investissement privé et public) - hors frais d'étude et maitrise d'œuvre	0 €	22 410 €	21 308 €	21 437 €	20 793 €
Nombre de branchement ANC	114	0	0	14	14
Cout moyen/installation ANC*	10 051 €	0 €	0 €	8 330 €	8 330 €
* Le cout moyen des installations ANC prend en considération les logements conformes pour lesquels aucun travaux ne sont nécessaires					

Tableau 16 : Tableau comparatif des scénarios proposés

Le coût moyen par branchement raccordé au réseau collectif s'élève à :

- Dans le cadre du scénario n°1 :
 - 17 698 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public
 - 22 410 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public et privé
- Dans le cadre du scénario n°1 bis :
 - 16 596 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public
 - 21 308 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public et privé
- Dans le cadre du scénario n°2 :
 - 16 725 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public
 - 21 437 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public et privé
- Dans le cadre du scénario n°2 bis :
 - 16 081 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public
 - 20 793 € HT/branchement en prenant en considération l'investissement public et privé

Le graphique suivant représente la part du coût de l'assainissement collectif et non collectif sur le montant global du scénario (hors frais d'étude et imprévus).

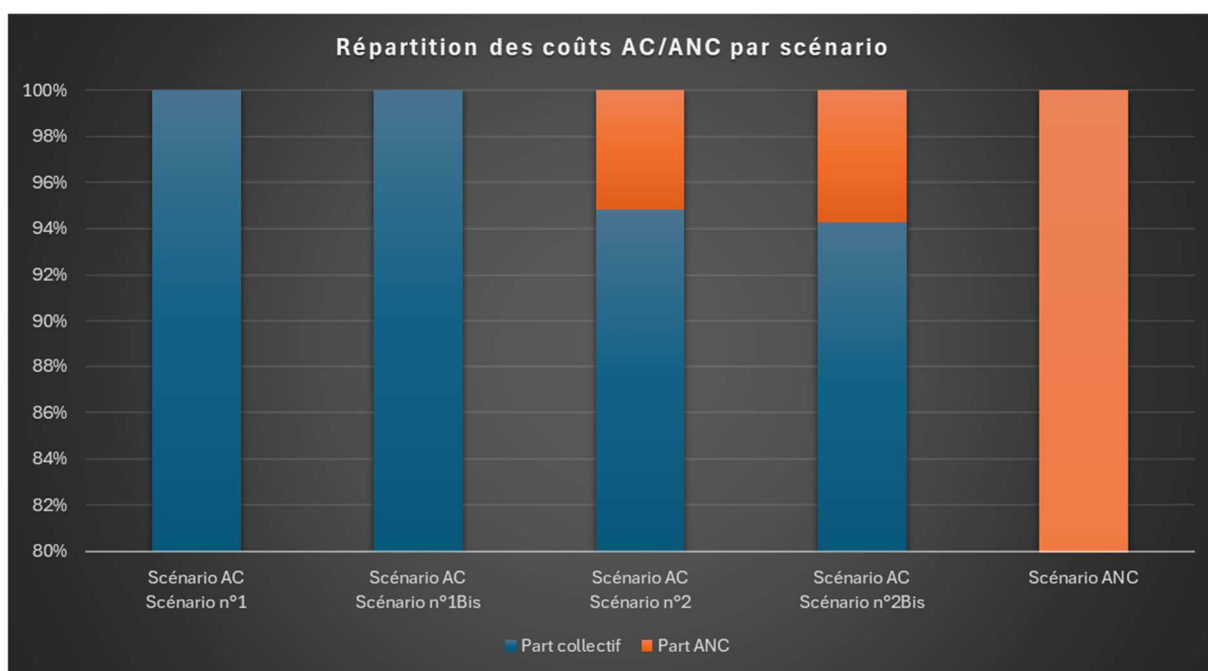


Figure 24 : Répartition des coûts AC/ANC par scénario

Plus il y a de zone en ANC dans les scénarios, plus la part du montant des réhabilitations est importante dans le scénario. L'augmentation du nombre d'habitation en ANC fait diminuer le coût moyen pour un branchement d'assainissement assaini (calculé par rapport au coût global du scénario).

Le graphique suivant représente la répartition du cout moyen du branchement selon type d'assainissement et par scénario

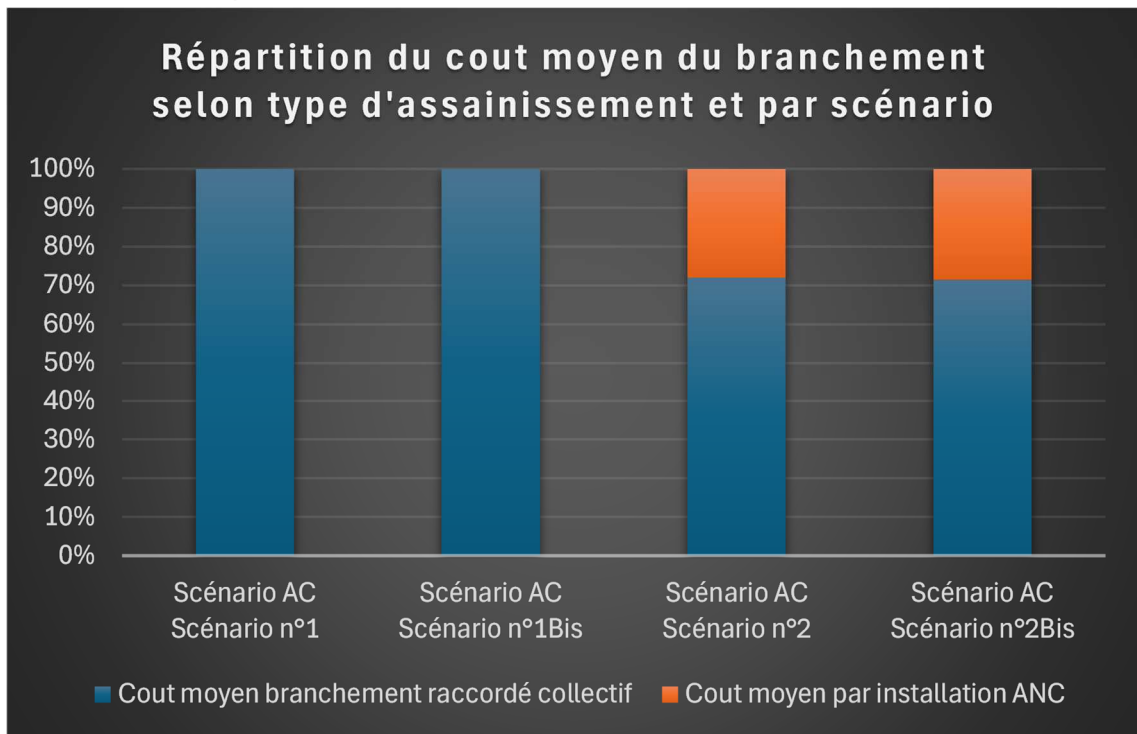


Figure 25 : répartition du cout moyen du branchement selon type d'assainissement par scénario

L'histogramme suivant reprend les investissements (yc frais d'étude et imprévu) hors subventions ainsi que les coûts de fonctionnement sur 30 ans de chacun des scénarii proposés dans le rapport.

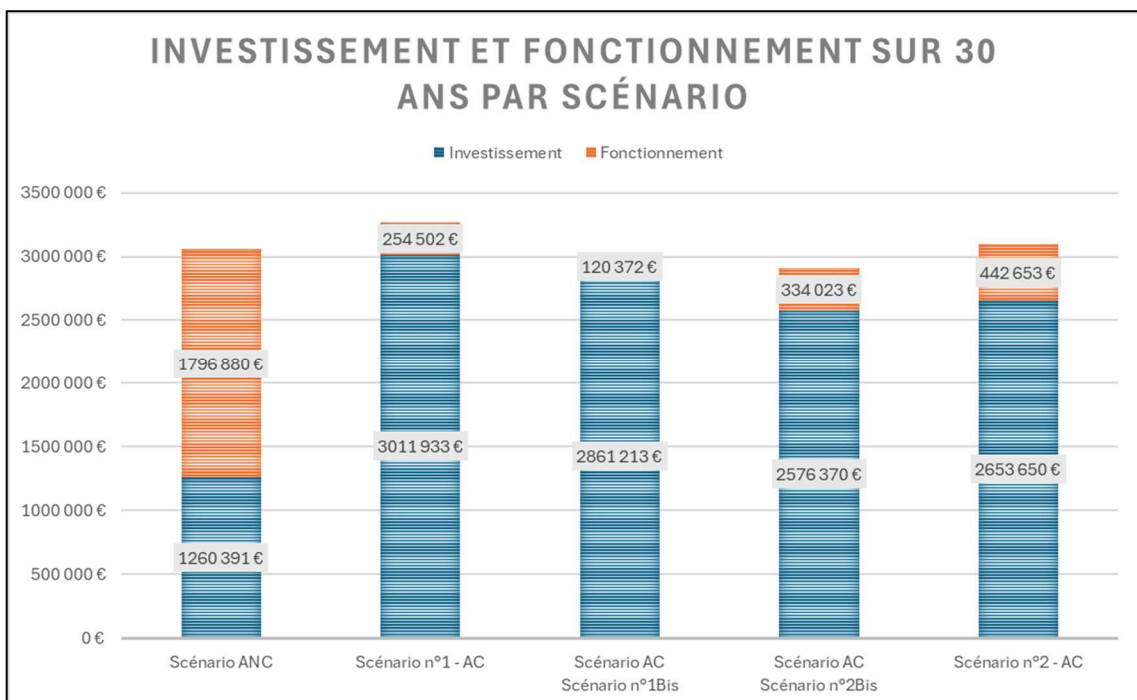


Figure 26 : Investissement et fonctionnement sur 30 ans de chaque scénario

Nous tenons à rappeler que les frais de fonctionnement, et notamment pour l'ANC, ont été estimés à partir des résultats des enquêtes de branchement et pour lesquels un grand nombre de microstation a été jugé nécessaire à mettre en place.

Les principaux avantages et inconvénients des différents scénarios sont donnés dans le tableau suivant.

Avantages/Inconvénients des scénarios					
	Scénario ANC	Scénario n°1	Scénario n°1 Bis	Scénario n°2	Scénario n°2 Bis
Avantages	* Pas d'investissement public et pas d'augmentation du prix de l'eau suite à la mise en place d'un assainissement collectif * Habitat dispersé avec de la place pour recevoir des filières ANC conforme hormis pour un logement pour lequel un déport du système ANC sera nécessaire pour la mise en conformité	* Toute la commune raccordée à un assainissement collectif * Cout plus faible pour le domaine privé que lors de la réhabilitation de dispositifs ANC * Adapté à la typologie du village * Présence d'une parcelle communale pour la station de traitement * Présence d'un réseau séparatif présent sur la rue de Lorraine et la Rue de l'Etang	* Toute la commune raccordée à un assainissement collectif * Cout plus faible pour le domaine privé que lors de la réhabilitation de dispositifs ANC * Adapté à la typologie du village * Coût plus faible de raccorder au réseau de Hymont que de mettre en place une station de traitement * Présence d'un réseau séparatif présent sur la rue de Lorraine et la Rue de l'Etang	* Les zones en ANC présentes de faible contrainte pour la mise en place de filière conforme, le prix par installation reste donc acceptable * Cout plus faible pour le domaine privé que lors de la réhabilitation de dispositifs ANC * Adapté à la typologie du village * Présence d'une parcelle communale pour la station de traitement * Présence d'un réseau séparatif présent sur la rue de Lorraine et la Rue de l'Etang	* Les zones en ANC présentes de faible contrainte pour la mise en place de filière conforme, le prix par installation reste donc acceptable * Cout plus faible pour le domaine privé que lors de la réhabilitation de dispositifs ANC * Adapté à la typologie du village * Coût plus faible de raccorder au réseau de Hymont que de mettre en place une station de traitement * Présence d'un réseau séparatif présent sur la rue de Lorraine et la Rue de l'Etang
Inconvénients	* Un investissement porté par les particuliers et qui peut présenter le désavantage qu'en cas d'absence de moyen financier, la mise en conformité ne soit pas réalisée * Peu subventionné car commune hors PAOT donc conditions d'attribution des subventions restrictives * Frais d'entretien important en cas de mise en place de micro station	* Nécessite la mise en place de 3 postes de refoulement pour l'évacuation des effluents vers un système de traitement (Coût d'exploitation à prendre en considération) * Passage sous cours d'eau * Station d'épuration à proximité de certaines habitations	* Nécessite la mise en place de 4 postes de refoulement pour l'évacuation des effluents vers la zone de raccordement * Le long linéaire de refoulement coupler au faible débit d'effluent peut engendrer le développement H2S * Les effluents seront pomper 5 fois jusqu'à la station de Mirecourt * Passage sous cours d'eau	* Nécessite la mise en place de 3 postes de refoulement pour l'évacuation des effluents vers un système de traitement (Coût d'exploitation à prendre en considération) * Station d'épuration à proximité de certaines habitations	* Nécessite la mise en place de 4 postes de refoulement pour l'évacuation des effluents vers la zone de raccordement * Le long linéaire de refoulement coupler au faible débit d'effluent peut engendrer le développement H2S * Les effluents seront pomper 5 fois jusqu'à la station de Mirecourt

Tableau 17 : Avantages/Inconvénients des scénarii proposés

3.6.7 Estimation du montant des scénarii avec application des taux de subvention

Comme indiqué au CCTP les simulations concernant les taux de subventions sont à réaliser avec les taux suivants :

- 30% de subventions éventuelles
- 70% de subventions éventuelles

Les frais de fonctionnement ne sont pas subventionnables.

Pour rappel, les subventions connues à ce jour sont celles de l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui restent pour autant soumises à conditions.

La commune n'étant pas ciblée PAOT et étant dans une zone FRR, **le taux de subvention alloué par l'agence de l'eau pourrait être de 30%** pour ce type de projet si la collectivité répond au critère d'éligibilité des aides. Ce taux est à confirmer auprès de l'agence de l'eau.

Le montant des subventions serait plafonné selon la formule suivante :

$$\text{Plafond} = 1980 \times H + 519\,750$$

Soit :

- o Pour les scénarios n°1 et 1 Bis: **1 040 490 €**
- o Pour le scénario n°2 et 2 bis : **973 170 €**

La remise en conformité des branchements peut également être aidée par l'agence de l'eau à hauteur de 2500 € HT/branchement dans le cadre d'opération groupée pour de l'assainissement collectif et à hauteur de 2000€ HT/branchement pour l'assainissement non collectif étant non

conforme et ayant un impact sanitaire sur l'environnement ou sur la santé humaine (**16 branchements concernés à Valleroy-aux-Saules**).

Le tableau suivant présente le chiffrage, **pour les scénarii d'assainissement collectif**, en appliquant les taux de subventions demandés au CCTP. Les taux de subventions sont appliqués sur les montants hors taxe et hors frais de maîtrise d'œuvre.

Les taux de subvention ne sont pas appliqués sur la partie branchement partie privée. **Pour cette partie nous appliquerons la subvention de 2500 € HT/branchement qui pourrait potentiellement être versée par l'agence de l'eau par branchement raccordé en AC et 2000 € / branchement zonée en ANC et pour lequel une remise en conformité est nécessaire et est éligible aux aides.**

- Pour le scénario n°2 et 2B, nous dénombrons 3 habitations pouvant potentiellement être subventionnable par l'agence de l'eau soit 6000 € ;

Comparatif scénarios avec subventions éventuelles					
	2000 € HT/branchement ANC remis en conformité et éligible aux aides	30% pour la partie publique et 2500 € HT/branchement assaini et 2000 € HT/branchement ANC remis en conformité et éligible aux aides			
	Scénario ANC	Scénario n°1	Scénario n°1b	Scénario n°2	Scénario n°2b
Installation et préparation de chantier	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Pose réseau séparatif EU	0 €	844 400 €	844 400 €	623 500 €	623 500 €
Pose canalisation et poste de refoulement	0 €	255 240 €	639 040 €	265 840 €	649 640 €
Branchement (partie publique)	0 €	327 500 €	327 500 €	292 500 €	292 500 €
Branchement AC (partie privée)	0 €	537 168 €	537 168 €	471 200 €	471 200 €
Branchement ANC (partie privée)	1 145 810 €	0 €	0 €	116 620 €	116 620 €
Station d'épuration	0 €	493 400 €	0 €	432 200 €	0 €
Divers	0 €	80 500 €	71 000 €	42 000 €	32 500 €
Frais d'étude	0 €	6 500 €	0 €	6 500 €	0 €
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) AVANT APPLICATION DES SUBVENTIONS	1 145 810 €	2 554 708 €	2 429 108 €	2 260 360 €	2 195 960 €
SOUS TOTAL SUBVENTION PARTIE PUBLIQUE	0	312 147 €	312 147 €	291 951 €	291 951 €
SOUS TOTAL SUBVENTION PARTIE PRIVEE	32000	285 000 €	285 000 €	285 000 €	256 000 €
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) AVEC APPLICATION DU TAUX DE SUBVENTION ET 2500 € HT/BRANCHEMENT ASSAINI	1 113 810 €	1 957 561 €	1 831 961 €	1 683 409 €	1 648 009 €
PRIX MOYEN D'UN BRANCHEMENT ASSAINI (€ HT) ET RACCORDE AU COLLECTIF OU MIS AUX NORMES ANC AVEC SUBVENTION (YC TRAVAUX PARTIE PRIVEE)	9 770 €	17 172 €	16 070 €	14 767 €	14 456 €
Nombre de branchement(s) ANC scénario	114	0	0	14	14
Nombre de branchement(s) AC scénario	0	114	114	100	100
Montant plafond subvention SC1		1 040 490 €	1 040 490 €	973 170 €	973 170 €
Montant plafond subvention SC2					

Tableau 18 : Cout des scénarios avec 30% de subvention et application d'un montant plafond

Comparatif scénarios avec subventions éventuelles					
	2000 € HT/branchement ANC remis en conformité et éligible aux aides	70% pour la partie publique et 2500 € HT/branchement assaini et 2000 € HT/branchement ANC remis en conformité et éligible aux aides			
	Scénario ANC	Scénario n°1	Scénario n°1b	Scénario n°2	Scénario n°2b
Installation et préparation de chantier	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Pose réseau séparatif EU	0 €	844 400 €	844 400 €	623 500 €	623 500 €
Pose canalisation et poste de refoulement	0 €	255 240 €	639 040 €	265 840 €	649 640 €
Branchement (partie publique)	0 €	327 500 €	327 500 €	292 500 €	292 500 €
Branchement AC (partie privée)	0 €	537 168 €	537 168 €	471 200 €	471 200 €
Branchement ANC (partie privée)	1 145 810 €	0 €	0 €	116 620 €	116 620 €
Station d'épuration	0 €	493 400 €	0 €	432 200 €	0 €
Divers	0 €	80 500 €	71 000 €	42 000 €	32 500 €
Frais d'étude	0 €	6 500 €	0 €	6 500 €	0 €
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) AVANT APPLICATION DES SUBVENTIONS	1 145 810 €	2 554 708 €	2 429 108 €	2 260 360 €	2 195 960 €
SOUS TOTAL SUBVENTION PARTIE PUBLIQUE	0	728 343 €	728 343 €	681 219 €	681 219 €
SOUS TOTAL SUBVENTION PARTIE PRIVEE	32000	285 000 €	285 000 €	285 000 €	256 000 €
COUT TOTAL TRAVAUX SCENARIO (€ HT) AVEC APPLICATION DU TAUX DE SUBVENTION ET 2500 € HT/BRANCHEMENT ASSAINI	1 113 810 €	1 541 365 €	1 415 765 €	1 294 141 €	1 258 741 €
PRIX MOYEN D'UN BRANCHEMENT ASSAINI (€ HT) ET RACCORDE AU COLLECTIF OU MIS AUX NORMES ANC AVEC SUBVENTION (YC TRAVAUX PARTIE PRIVEE)	9 770 €	13 521 €	12 419 €	11 352 €	11 042 €
Nombre de branchement(s) ANC scénario	114	0	0	14	14
Nombre de branchement(s) AC scénario	0	114	114	100	100
		Montant plafond subvention SC1	Montant plafond subvention SC1	Montant plafond subvention SC2	Montant plafond subvention SC2
		1 040 490 €	1 040 490 €	973 170 €	973 170 €

Tableau 19 : Cout des scénarios avec 70% de subvention et application d'un montant plafond

Le montant plafond lié aux subventions a été appliqué dans le tableau ci-dessus.

Les subventions potentielles seront à demander aux organismes financeurs préalablement à la réalisation des travaux.

3.6.8 Incidence sur le prix de l'eau.

Cas d'un financement des travaux uniquement par les administrés de Valleroy-aux-Saules

Afin de connaître l'incidence des travaux sur le prix de l'eau le maître d'ouvrage nous a fourni les hypothèses nécessaires pour réaliser un calcul affiné du prix de l'eau. Les hypothèses fournies par mail le 29 Avril 2025 sont les suivantes :

- Prise en compte de l'amortissement des réseaux sur **60 années**
- Prise en compte de l'amortissement de la station d'épuration sur **30 années**
- Prise en compte de l'amortissement des subventions sur **60 années** pour les réseaux et **30 années** pour la station d'épuration
- Prise en compte de l'amortissement des études sur **60 années** pour les réseaux et **30 années** pour la station d'épuration
- Emprunt à 100% du montant des travaux avec remboursement sur **20 ans** à un taux de **3,4%**
- Prise en compte **des frais de fonctionnement annuel** de l'agglomération d'assainissement

Les calculs prennent également en considération les éléments suivants :

- Frais d'étude **8%** du montant des travaux
- Divers et imprévus **12%** du montant des travaux

Afin d'estimer l'impact sur le prix de l'eau, **la consommation théorique en eau potable pour chaque scénario a été calculée**, et cela à partir du dernier rôle d'eau disponible. **Les consommations non domestiques (consommation agricole) ne sont pas prises en considération car ces volumes ne sont pas assainis.**

La consommation moyenne au cours des 5 dernières années est de 13 356 m³/an auquel il faut retrancher la consommation non domestique estimée en 2023 à 27% de la consommation annuelle. **Nous retiendrons donc un volume à assainir de 9 750 m³ pour le scénario n°1.** Pour le scénario n°2, plusieurs habitations étant en ANC nous considérons un volume moyen à assainir de 8 553 m³/an.

Le prix de l'eau est proposé selon 3 chiffrages différents par scénario :

- Sans subvention
- Avec 30% de subvention partie publique (application du plafond)
- Avec 70% de subvention partie publique (application du plafond)

Les travaux en domaine privé sont considérés comme financés par le privé et n'impacte pas le prix de l'eau.

	SCENARIO N°1 - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°1 - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°1 - SUBVENTION 70%
PROJET COMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET COMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET COMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET COMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 5,188 €	Amortissement de la dépréciation 5,188 €	Amortissement de la dépréciation 5,188 €
	Amortissement du montant à emprunter 17,314 €	Amortissement du montant à emprunter 15,082 €	Amortissement du montant à emprunter 12,105 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,800 €	Amortissement de la subvention 1,868 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 22,50 €	DELTA 19,47 €	DELTA 15,43 €
	Charges de fonctionnement STEP 0,67 €	Charges de fonctionnement STEP 0,67 €	Charges de fonctionnement STEP 0,67 €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €
	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 23,37 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 20,34 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 16,30 €

Tableau 20 : Incidence sur le prix de l'eau – Scénario n°1

	SCENARIO N°1b - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°1b - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°1b - SUBVENTION 70%
PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 3,881 €	Amortissement de la dépréciation 3,881 €	Amortissement de la dépréciation 3,881 €
	Amortissement du montant à emprunter 16,236 €	Amortissement du montant à emprunter 14,004 €	Amortissement du montant à emprunter 11,027 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,800 €	Amortissement de la subvention 1,868 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 20,12 €	DELTA 17,08 €	DELTA 13,04 €
	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €
	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 20,32 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 17,28 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 13,24 €

Tableau 21 : Incidence sur le prix de l'eau – Scénario n°1B

	SCENARIO N°2 - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°2 - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°2 - SUBVENTION 70%
PROJET COMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET COMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET COMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET COMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 4,964 €	Amortissement de la dépréciation 4,964 €	Amortissement de la dépréciation 4,964 €
	Amortissement du montant à emprunter 16,362 €	Amortissement du montant à emprunter 13,982 €	Amortissement du montant à emprunter 10,808 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,853 €	Amortissement de la subvention 1,991 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 21,33 €	DELTA 18,09 €	DELTA 13,78 €
	Charges de fonctionnement STEP 0,67 €	Charges de fonctionnement STEP 0,77 €	Charges de fonctionnement STEP 0,77 €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,22 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,22 €
	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 22,20 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 19,08 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 14,77 €

Tableau 22 : Incidence sur le prix de l'eau - Scénario n°2

	SCENARIO N°2b - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°2b - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°2b - SUBVENTION 70%
PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 3,299 €	Amortissement de la dépréciation 3,299 €	Amortissement de la dépréciation 3,299 €
	Amortissement du montant à emprunter 13,800 €	Amortissement du montant à emprunter 11,568 €	Amortissement du montant à emprunter 8,592 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,800 €	Amortissement de la subvention 1,868 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 17,10 €	DELTA 14,07 €	DELTA 10,02 €
	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,20 €
	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 17,30 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 14,27 €	Total du prix de l'assainissement (€ HT) 10,22 €

Tableau 23 : Incidence sur le prix de l'eau - Scénario n°2B

D'après les hypothèses de financement retenues, le prix de l'assainissement (hors taxe et hors frais de redevance) **pourrait varier entre 14,27 € et 20,34 € HT/m³ si 30% de subvention est allouée à la collectivité.** Ceci est à prendre en considération dans le choix du zonage.

NOTE : Nous rappelons ici que la commune n'étant pas inscrite au PAOT, le taux de subvention allouée par l'agence de l'eau serait au maximal de 30% du montant plafond si le montant des travaux dépasse celui-ci.

Cas d'un financement des travaux par l'ensemble des administrés assainis à l'échelle de la CCMD

Les hypothèses financières présentées précédemment sont conservées.

D'après les données transmises par la collectivité, les volumes assainis à l'échelle de la CCMD sont en moyenne de **480 988 m³** ces dernières années. Ce volume représente uniquement les abonnés domestiques.

Ainsi l'investissement de la CCMD sur la commune de Valleroy-aux-Saules pourrait être répercuté sur l'ensemble des volumes assainis sur l'intercommunalité. Dans nos hypothèses de calcul nous prenons donc en considération le volume assaini actuellement auquel viendra se rajouter les volumes à assainir pour les administrés de Valleroy-aux-Saules.

Le tableau suivant présente l'impact sur le prix de l'assainissement HT en cas de répercutions du coût des travaux sur l'ensemble des administrés de la CCMD.

	SCENARIO N°1 - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°1 - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°1 - SUBVENTION 70%
PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 0,103 €	Amortissement de la dépréciation 0,103 €	Amortissement de la dépréciation 0,103 €
	Amortissement du montant à emprunter 0,344 €	Amortissement du montant à emprunter 0,300 €	Amortissement du montant à emprunter 0,241 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,016 €	Amortissement de la subvention 0,037 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 0,45 €	DELTA 0,39 €	DELTA 0,31 €
	Charges de fonctionnement STEP 0,01 €	Charges de fonctionnement STEP 0,01 €	Charges de fonctionnement STEP 0,01 €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €
	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,47 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,41 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,33 €

Tableau 24 : Incidence sur le prix de l'eau à l'échelle de la CCMD – Scénario n°1

	SCENARIO N°1b - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°1b - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°1b - SUBVENTION 70%
PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 0,077 €	Amortissement de la dépréciation 0,077 €	Amortissement de la dépréciation 0,077 €
	Amortissement du montant à emprunter 0,323 €	Amortissement du montant à emprunter 0,278 €	Amortissement du montant à emprunter 0,219 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,016 €	Amortissement de la subvention 0,037 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 0,40 €	DELTA 0,34 €	DELTA 0,26 €
	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €
	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,40 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,34 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,26 €

Tableau 25 : Incidence sur le prix de l'eau à l'échelle de la CCMD – Scénario n°1B

	SCENARIO N°2 - SUBVENTION 0%	SCENARIO N°2 - SUBVENTION 30%	SCENARIO N°2 - SUBVENTION 70%
PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 0,087 €	Amortissement de la dépréciation 0,087 €	Amortissement de la dépréciation 0,087 €
	Amortissement du montant à emprunter 0,286 €	Amortissement du montant à emprunter 0,244 €	Amortissement du montant à emprunter 0,189 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,015 €	Amortissement de la subvention 0,035 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 0,37 €	DELTA 0,32 €	DELTA 0,24 €
	Charges de fonctionnement STEP 0,01 €	Charges de fonctionnement STEP 0,01 €	Charges de fonctionnement STEP 0,01 €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €
	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,39 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,34 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,26 €

Tableau 26 : Incidence sur le prix de l'eau à l'échelle de la CCMD – Scénario n°2

PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL	BILAN - IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU - PROJET INTERCOMMUNAL
	Amortissement de la dépréciation 0,066 €	Amortissement de la dépréciation 0,066 €	Amortissement de la dépréciation 0,066 €
	Amortissement du montant à emprunter 0,274 €	Amortissement du montant à emprunter 0,233 €	Amortissement du montant à emprunter 0,177 €
	Amortissement de la subvention - €	Amortissement de la subvention 0,015 €	Amortissement de la subvention 0,035 €
	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €	Participation communale annuelle - €
	DELTA 0,34 €	DELTA 0,28 €	DELTA 0,21 €
	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €	Charges de fonctionnement STEP - €
	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €	Charges de fonctionnement réseaux 0,00 €
	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,34 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,28 €	Augmentation du prix de l'assainissement (€ HT) 0,21 €

Tableau 27 : Incidence sur le prix de l'eau à l'échelle de la CCMD – Scénario n°2B

Si l'investissement est porté par l'ensemble du territoire de la CCMD alors l'impact sur le prix de l'assainissement serait **compris entre 28 et 41 centimes d'euros** pour l'ensemble des usagers dans l'hypothèse où 30% de subvention est allouée aux travaux de la commune de Valleroy-aux-Saules et selon les hypothèses de calcul présentées précédemment.

Les prix indiqués dans le cadre du zonage sont donnés à titre indicatif, ils seront affinés en phase de maîtrise d'œuvre et selon les modalités financières de la collectivité au moment du démarrage des travaux (autofinancement, Mise en place d'une PFAC, taux d'endettement, ...)

4 CONCLUSION

L'ensemble des investigations de terrain réalisée dans le cadre de l'étude de zonage d'assainissement a permis de définir au mieux les scénarii de zonages envisageables pour la collectivité ainsi que les différents avantages et inconvénients de chacun d'entre eux.

Au total, et afin de mettre en conformité l'assainissement sur le territoire, 5 scénarii sont proposés sur la commune de VALLEROY-AUX-SAULES. On retrouve :

- Un scénario en assainissement non collectif à 100% ;
- Un scénario majoritairement collectif avec mise en place d'une STEP ;
- Un scénario majoritairement collectif raccordé au réseau de Hymont ;
- Un scénario mixte avec plusieurs zones en ANC (13 habitations) et le bourg en assainissement collectif avec mise en place d'une STEP ;
- Un scénario mixte avec plusieurs zones en ANC (13 habitations) et le bourg en assainissement collectif raccordé au réseau de Hymont ;

Chacun d'entre eux possèdent ces avantages et ces inconvénients avec pour chacun d'entre eux des points de vigilance qui ont été notifiés dans le rapport de phase n°2. Ainsi, le choix de la collectivité pour le zonage d'assainissement de VALLEROY-AUX-SAULES peut donc être réalisé selon l'ensemble des connaissances apportées dans le cadre de la présente étude.

Les coûts des différents scénarii ont été estimés selon des bordereaux de prix unitaires issus de prix moyen généralement constatés sur des marchés travaux. L'ensemble des coûts seront à affiner en phase de maîtrise d'œuvre.

5 ANNEXES

5.1 Annexe 1 : Enquêtes de branchement

5.2 Annexe 2 : Plan de zonage

5.3 Annexe 3 : Prix de l'eau



Chef du projet :

VERDI Designer de territoires

Jean-Charles Kech
Chef de projet - Maître d'œuvre

03.72.54.01.25 | 06.72.15.16.75
VERDI Ingénierie Est
2ème étage | Le Quai des Affaires
3, Place du Général de Gaulle | 88000 Épinal

www.verdi.fr

Technicien référent du projet :

VERDI Designer de territoires

Etienne Pierrat
Technicien

03.72.54.03.32 | 06.75.94.00.88
VERDI Ingénierie Bourgogne Franche-Comté
2ème étage | Le Quai des Affaires
3, Place du Général de Gaulle | 88000 Épinal

www.verdi-ingenierie.fr

VERDI

VERDI Bâtiment Est

+33 3 80 72 39 42

vbe@verdi.fr

3, Place du Général de Gaulle
88 000 EPINAL

SIRET : 822 577 649 00012